

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4192 du Vendredi 25 Août 2023 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ELECTIONS SENATORIALES

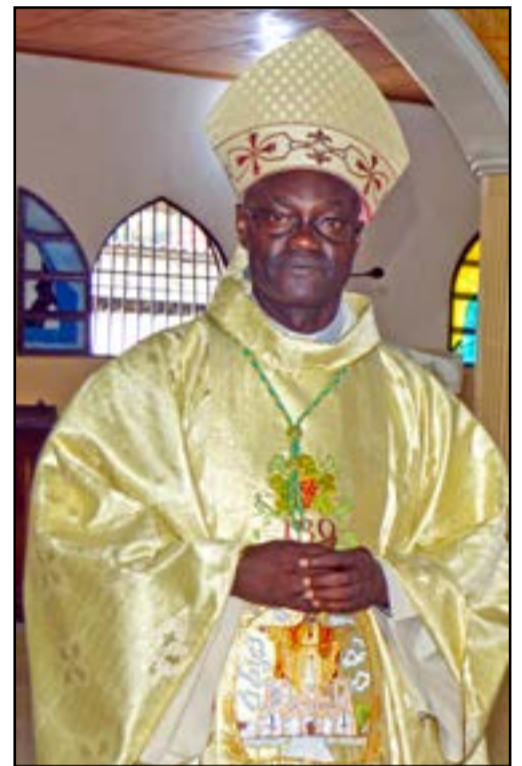
Triomphe du PCT



Les 1154 conseillers départementaux et municipaux se sont rendus aux urnes le dimanche 20 août dernier pour élire 72 sénateurs.

(P.3)

COMMUNIQUE DE LA NONCIATURE APOSTOLIQUE AU CONGO



Mgr Gélase Armel Kema, Administrateur Apostolique de l'Archidiocèse d'Owando.

La Nonciature Apostolique au Congo a l'honneur de communiquer qu'à partir d'aujourd'hui 20 août 2023, le Saint-Père, le Pape François, a pris la décision

De rendre effective la démission de la charge pastorale de l'archidiocèse d'Owando par S.E. Mgr Victor Abagna Mossa

Et de nommer Administrateur Apostolique de l'Archidiocèse d'Owando S.E. Mgr Gélase Armel Kema.

Nous invitons S.E. Mgr Victor Abagna Mossa à convoquer, en accord avec S.E. Mgr Gélase Armel Kema, les Organes directeurs de la Curie prévus par le Droit Canonique (Can. 492-§1 ; Can. 502-§2) pour présenter le nouvel Administrateur Apostolique afin qu'il puisse prendre ses fonctions.

A partir d'aujourd'hui, S.E. Mgr Victor Abagna Mossa sera considéré comme archevêque émérite d'Owando et dans le Canon de la Célébration Eucharistique le nom de l'Administrateur sera mentionné.

Reconnaissant du précieux service que S.E. Mgr Victor Abagna Mossa a accompli au service de l'Eglise au Congo, nous espérons que les prêtres, religieux et religieuses ainsi que tous les fidèles catholiques de l'Archidiocèse accueilleront le nouvel Administrateur Apostolique et collaboreront de la meilleure façon possible pour poursuivre le renouveau d'une Eglise de plus en plus missionnaire et synodale

Brazzaville, le 20 août 2023

La Nonciature Apostolique au Congo

POINT DE VUE

Lettre ouverte aux pouvoirs publics

(P.18)

LUTTE ANTI-TABAC

Tous mobilisés pour atteindre l'objectif

(P.14)

FOOTBALL/LIGUE AFRICAINE DES CHAMPIONS

AS Otohô, déjà dos au mur !

(P.20)



ANNONCE

La Semaine Africaine informe ses lecteurs qu'elle met en location sa salle de conférences, ainsi que deux bureaux, situés au rez-de-chaussée de son bâtiment.

Contacts: 06 8014203
06 6619843

EDITORIAL

Où est passée l'opposition ?



Avis d'appel d'offres No. Congo BU_23_RFGS_257159

Objet	Recrutement d'un cabinet d'audit pour la conduite d'Inventaire Physique des Stocks des Produits de Santé pour l'année fiscale 2023
Date de l'appel d'offres	11 aout 2023
Date de clôture	1 ^{er} septembre 2023 à 12 heures
Numéro de référence	Congo BU_23_RFGS_257159

Catholic Relief Services – United States Conférence of Catholic Bishops (« CRS »), une organisation à but non lucratif enregistrée en vertu des lois du District de Columbia, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège au 228 West Lexington St, Baltimore, Maryland 21201, présent en République du Congo, et avec son bureau situé sur l'avenue du Tribunal, près de l'Ecole Remo Quartier Air Afrique Brazzaville », invite les cabinets d'audit indépendants de la place intéressés par le présent avis, à lui soumettre des propositions d'offres pour réaliser un inventaire de stock pour la fin de l'année fiscale 2023 et partager un rapport contenant les opinions sur la précision des résultats de l'inventaire.

Critères d'éligibilité :

Les cabinets d'audit éligibles doivent remplir les critères ci-dessous :

1. Être certifié et enregistré pour opérer en République du Congo
2. Avoir au moins 3 ans d'expérience de prise d'inventaire des programmes d'aide alimentaire ou de santé
3. Avoir suffisamment de personnel expérimenté pour la mission
4. La qualification dans le cadre de l'audit "Yellow Book" par le Gouvernement des Etats-Unis serait un plus

Objectifs de la mission :

L'auditeur est tenu d'observer le décompte physique de fin d'année et de déterminer :

1. L'existence physique du stock
2. L'état physique de l'inventaire
3. L'efficacité des procédures de comptage physique
4. La validité et l'exhaustivité des documents de réception et de la délivrance et des registres d'inventaire
5. La validité des résultats du comptage et des ajustements des écarts

Les cabinets d'audit intéressés et remplissant les critères ci-dessus listés peuvent retirer le cahier de charge au bureau de CRS sis Près de l'Ecole Remo, Avenue du Tribunal, Quartier Air Afrique, Centre-ville, Brazzaville. Ils peuvent également en faire la demande par email sur bidcg@crs.org. Les offres peuvent être soumises manuellement au bureau de CRS ou par voie électronique à l'adresse ci-dessus indiquée **au plus tard le 1er septembre 2023 à 12h00**.

« DEVINA » S.A.R.L
Société en liquidation
Au Capital De 3.000.000 CFA
Siège social : 06, Avenue Moe KAAT MATOU
En face de l'hôpital Adolphe SICE, Centre-ville,
RCCM N°CG-PNR-01-2008-B12600218
POINTE-NOIRE-REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

CLOTURE DE LIQUIDATION DE LA SOCIETE DEVINA SARL

Aux termes d'un Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date à Pointe-Noire du 28 Avril 2023, enregistré au Bureau de l'Enregistrement Domaines et Timbres de MPAKA, sous Folio 121/02 N°383 du 29 Juin 2023, les associés de la société DEVINA SARL, Société en liquidation, au capital de Trois millions (3.000.000) de Francs CFA, dont le siège est sis n°06, Avenue Moe KAAT MATOU en face de l'hôpital Adolphe SICE, Centre-ville, ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus à la liquidatrice, **Madame SENGOMONA Steve Eleishy**, pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de la liquidatrice ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire. Mention modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le **14 Août 2023**, sous le numéro **D-00855**, conformément à la législation en vigueur.

Pour avis

ETUDE POSSENE & MASSAMBA
Huissiers de justice
Commissaires-Priseurs associés
13, rue Dispensaire Poto-Poto
Brazzaville - République du Congo
Mail: office.possenne_massamba@yahoo.fr

AVIS DE VENTES JUDICIAIRES AUX ENCHERES PUBLIQUES

Maître Ange Pépin POSSENNE et Jean-Ignace MASSAMBA, Huissiers de Justice, Commissaires-Priseurs associés près la Cour d'Appel de Brazzaville, portent à la connaissance du public, qu'à la requête de la société GOSPEL SERVICES AGRICULTURE représentée par sa gérante, Madame KOUDEDE-BATSOLA née SIGISMUNDO Angélique Lourdes, Il sera procédé **le mardi 12 septembre 2023 à 10h précises** en notre Office sis à l'adresse ci-dessus indiquée à la vente aux enchères pu-

bliques d'une voiture de marque RANGE ROVER immatriculée 965 NL 4, voiture saisie au préjudice de la société JET LOG. Le montant de l'enchère sera fixé séance tenante. Les enchères seront portées de vive voix et on ne constatera que la dernière. Pour plus d'informations, veuillez-vous rapprocher de notre Office tous les jours ouvrables de 9heures à 16heures ou nous contacter aux 06.668.70.49 / 06.668.70.28/ 05.529.47.82/05.529.47.83.

Fait à Brazzaville, le 17 août 2023

L'hussier de justice

ATLS

Africa Tax & Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1.000.000 F. CFA
Siège Social: B.P.: 1233, Pointe-Noire
RCCM: CG-PNR-01-2019-B16-00010

FHC MEDICA CONGO SARL

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 000 F. CFA
Siège social: IND 35/36, PICP au lieu-dit Zone Economique Spéciale,
Loango
RCCM: CG-PNR-01-2022-B13-00267

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal constatant les décisions de l'associé unique en date du 28 juin 2023, il a été procédé au transfert du siège social de la société FHC MEDICA CONGO dans le ressort territorial de la même ville conformément aux dispositions des statuts, à l'adresse sise IND 35/36, PICP au lieu-dit Zone Economique Spéciale du Congo, Pointe-Noire, Loango, République du Congo.

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, du procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique, le 28 juin 2023 sous le numéro **CG-PNR-01-2023-D-00860 du 14 août 2023**.

Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le N° **CG-PNR-01-2022-B13-00267**, le 14 août 2023.

Pour avis.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre ville
B.P. 1431 Tél : 05 539 37 46 / 05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE

« KIMONI-SARLU »
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social de Francs CFA : Cinq Millions (5 000 000)
Siège social : Quartier OCH, arrêt 2 palmiers, contre-rails
Pointe-Noire - République du Congo
RCCM : CG-PNR-01-2023-B13-00159

Il résulte d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 26 juillet 2023, enregistré à Pointe-Noire le 02 août 2023, folio 145/08, n° 502, la création d'une Société commerciale ayant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)

OBJET : La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger :

- Les bâtiments et travaux publics (BTP) ;
- L'Etude de marchés ;
- Le génie civil ;
- Le conseil en ingénierie des BTP ;
- La gestion des projets ;
- La réalisation des études et travaux en génie civil et construction ;
- La réalisation des études et travaux en génie civil électrique ;
- L'import et l'export de tous produits liés au génie civil et électrique ;
- L'exécution de prestations diverses dans les domaines ci-dessus

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement, la réalisation ou l'extension.

DENOMINATION : La société prend la dénomination de « KIMONI-SARLU »

SIEGE SOCIAL : Le siège social de la société est sis au quartier OCH, arrêt 2 palmiers, contre-rails, Pointe-Noire, République du Congo.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M

GERANCE : - Monsieur Vianney Ulrich BAYOUNDOULA NGOMA est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

RCCM : CG-PNR-01-2023-B13-00159

DEPOT LEGAL : Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 09 août 2023 sous le n° **CG-PNR-01-2023-B-00824**

Fait à Pointe-Noire, le 18 août 2023

Pour avis et mention

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire

ELECTIONS SENATORIALES

Triomphe du PCT

Les 1154 conseillers départementaux et municipaux se sont rendus aux urnes le dimanche 20 août dernier pour élire 72 sénateurs, dans le cadre, non pas du renouvellement de moitié, mais du futur Sénat, conformément à la Constitution du 6 novembre 2015. Pas de grandes surprises, le PCT est arrivé largement en tête, avec une majorité écrasante des sénateurs.

Pour ces élections sénatoriales, le PCT avait mis en garde ses conseillers et menacé d'exclusion ceux qui n'allaient pas obéir aux ordres du parti. Des contrats leur avaient même été faits signer. L'argent a aussi joué un rôle déstabilisateur. La campagne électorale a mis au grand jour des méthodes peu démocratiques.

Il est vrai que l'enjeu au Sénat n'est pas aussi politiquement déterminant comme à l'Assemblée nationale. Néanmoins, l'enjeu de la majorité au Sénat demeure d'une importance certaine pour le bon fonctionnement des institutions.

Pour l'opposition, il ne fait pas de doute au regard du nombre de ses élus locaux (UPADS l'UDR-Mwinda et UDH-Yuki) que ce fut une véritable bérézina.

Une chose est vraie, c'est qu'il y avait un foisonnement de candidats, surtout des indépendants. Le PCT, parti majoritaire au pouvoir, a présenté des listes uniques avec les partis de la majorité présidentielle, dans les départements du Kouilou, Pointe-Noire. Dans la partie septentrionale, il a fait cavalier seul. A Brazzaville, dans la Bouenza, le Niari et la Lékoumou, le PCT a fait le lit aux indépendants, en laissant quelques sièges libres. Par contre, l'UPADS a présenté, par exemple, dans le Niari, son fief, deux candidats; deux dans la Bouenza; et dans la

Lékoumou et un à Pointe-Noire, soit un total de six candidats. L'UDH-Yuki a également présenté six candidats. Les deux formations n'ont obtenu aucun sénateur.

Le PCT et ses alliés ont tiré leur épingle du jeu. Beaucoup d'indépendants ont aussi bousculé les candidats présentés par les partis politiques.

Le scrutin était lancé aux premières heures de la matinée. Les grands électeurs défilaient à tour de rôle, pour accomplir leur devoir civique. Le vote s'est déroulé sans heurts, sur l'ensemble du territoire national.

A Brazzaville, le PCT a gagné 5 sénateurs sur six: Pierre Ngolo qui pourra retrouver son fauteuil de président du Sénat: Blaise Adoua, Jeanne Françoise Lékoumba Loumeto; Gabriel Ondongo et Jean de Dieu Kourissa. La candidate indépendante Andréa Carole Sassou-Nguesso a également été élue.

Dans la Bouenza, le PCT a gagné trois sénateurs, pendant que l'UPADS perdait ses deux sièges: Joseph Yedikissa Dhadié, deuxième secrétaire dans l'ancien bureau et Ange Edouard Pougui, malade, qui ne s'était pas représenté. L'UPADS a plutôt présenté une autre candidate.

Le PCT a conservé ses deux sièges dans le département de la Lékoumou où quatre indépendants ont gagné. Dans le Kouilou, Il a remporté quatre sénateurs. Le Mouvement



Le vote à Brazzaville

action et renouveau (MAR) et le Rassemblement pour la démocratie et le progrès social (RDPS) ont obtenu un siège chacun.

A Pointe-Noire, trois sièges ont été remportés par le PCT. Le RDPS, le Club 2002-PUR et le MAR ont obtenu, chacun, un siège. A noter la victoire de Guy Wilfrid César Nguesso, lui qui avait quitté la scène politique pour des convictions religieuses. Il avait dit avoir reçu l'appel de Dieu.

Même scénario dans le Pool où le PCT a obtenu trois sénateurs. Le Parti républicain et libéral (PRL) a gagné un siège, tout comme le Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (MCDDI) et le Rassemblement citoyen (RC).

Dans le Niari, on note une percée des indépendants qui ont réussi à gagner trois sièges, le PCT, deux sénateurs. L'UPADS, un siège.

Le Parti socle de la majorité présidentielle a remporté tous les sièges, dans la partie septentrionale du pays, où tous ses candidats ont été élus dans la Likouala, la Sangha, les Pla-

teaux, la Cuvette et la Cuvette Ouest. Une véritable promenade de santé pour ce parti qui promettait d'offrir une majorité stable au Président de la République. Tous les élus sont

labellisés PCT.

Le grand perdant de ces sénatoriales est l'UPADS. Le parti de l'ancien président Pascal Lisouba, n'a pas créé la surprise. Il a gagné un seul siège dans le Niari, celui d'Elisabeth Mapaha. En tout cas, certains conseillers ont voté selon leurs convictions, bravant ainsi la discipline du parti, malgré les menaces d'exclusion qui leur étaient adressées.

Avec ces élections sénatoriales, le PCT a gagné 52 sièges sur 72 à pourvoir. Le RDPS (3), le MAR (2), le MCDDI (1), le PRL (1), le RC (1), le Club 2002 PUR (2), l'UDLC (1), le Congo en marche (1), UPADS (1) et les indépendants (7).

Certaines grandes figures du Sénat sont tombées: Pierre Zely Inzoungou-Massanga (MAR), Clobert Ibinda (Indépendant), Bernard Mbatchi (non retenu par son parti, le RDPS), Ludovic Miyouna (non retenu par son parti, le PULP), Alphonse Koua (Indépendant), Lazare Mouanga Nkéoua (DRD).

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Où est passée l'opposition?

Les jours passent et l'opposition s'enfoncé inexorablement dans les abysses de l'oubli. A l'Assemblée ses ténors sont inaudibles, aucune proposition ou contre-proposition retentissante. Les sénatoriales du 20 août courant, se sont soldées par une victoire nette du camp du Parti congolais du travail. Les places fortes réputées de l'opposition: Kinkala, Doulis et même Pointe-Noire la frondeuse ont toutes été gagnées par la majorité présidentielle. Il y a doute sur la qualité de vie qui anime cette opposition comateuse. Un inlassable opposant, Clément Miérassa, s'étonne de cette discipline qui a conduit les membres du parti de la majorité présidentielle et ses alliés à appliquer les consignes comme un seul homme. Avec le sens de la formule qui le caractérise, il a dit qu'il n'y a pas eu élections de 72 sénateurs, mais nominations. Peut-être. On ne peut reprocher la discipline des adhérents et affiliés PCT, sans regarder plus attentivement dans son miroir. La question qui se pose maintenant est une: un Sénat monocouleur sera-t-il plus efficace, qu'une foule cacophonique tirant à hue et à dia au nom de la seule différenciation politique? Le peuple gagne-t-il dans le jeu qui consiste à crier «vert» quand l'autre camp s'annonce «rouge»? Je soutiens que le Sénat en formation sera une belle expérience à suivre. Il nous donnera à voir si les modèles démocratiques que nous avons adoptés ont du poids, positif, dans la vie de la Nation. Sinon, pas de débats: les lois passeront comme lettre à la poste et ceux qui feront mine de s'y opposer seront de simples opportunistes: pire qu'au temps du parti unique! Mais, que l'opposition qui subsiste par les fumeroles qui la signalent ici et là se remette aussi en cause. Quelle que soit la vigueur de la magouille en face; quelle que soit la qualité de ses dribbles, elle ne pouvait pas prétendre vaincre avec ses dissensions ouvertes, ses querelles et ses divisions affichées en public. A l'UDH-Yuki on est même allé jusqu'à la bagarre des factions, pour mieux afficher les égos qui ont éclaté après la mort du leader-fondateur...

Nous aurons un Sénat sans opposition. Nous aurons une opposition sans présence marquée au Sénat. Le jeu d'équilibre se fera donc, espérons-le, à la future Assemblée nationale. Mais il n'y a aucune raison de penser que les habiles joueurs d'aujourd'hui ne fassent pas fonctionner leurs tacticiens là-bas aussi. Du calme: il ne faut pas s'inquiéter de ce qui n'est pas encore.

Albert S. MIANZOUKOUTA

OPPOSITION

Le bloc républicain, une nouvelle plateforme politique portée sur les fonts baptismaux

Le paysage politique congolais vient de s'agrandir avec la création d'une nouvelle plateforme politique de l'opposition, dénommée: Le bloc républicain (LBR). Elle a été portée sur les fonts baptismaux le 17 août dernier à l'auditorium de l'AOGC, par trois partis politiques: l'Union pour la restauration du Congo (URC) de Dominique Basseyla qui en est le président coordonnateur; l'Union des forces vives de la nation (UFOVINA) de Jean Michel Ebaka et le Mouvement solidaire pour la république (MSR) d'Armand Mpourou. C'était à l'issue d'une assemblée générale constitutive.

Les trois partis politiques ainsi regroupés, guidés par un pacte de solidarité et de confiance, s'engagent sur la base d'une idéologie librement acceptée, pour créer ce groupement qui, selon ses leaders, «se veut être organisation politique fortement engagée à mener son action dans le respect absolu des principes démocratiques, pas une démocratie de domination d'un clan politique, mais une démocratie consensuelle et de partage», ont-ils souligné dans leur déclaration de constitution.

En agissant ainsi, le bloc républicain entend s'ouvrir avec les autres forces politiques pour œuvrer à des regroupements plus larges, afin de parvenir à un assainissement du paysage politique congolais... Il va s'engager avec les autres forces politiques d'œuvrer pour la sauvegarde de la paix, des libertés et de la stabilité des institutions; de barrer la route aux fauteurs de troubles, aux rêveurs qui pensent agir au nom du peuple alors qu'ils ne font que prospérer leurs intérêts. Ainsi, on évitera



Le collège des présidents

tout aventurisme politique au Congo qui mettrait en péril les acquis sociaux et économiques de la population et de notre pays. Les partis politiques du bloc des Républicains resteront vigilants pour le triomphe d'une démocratie qui tient compte des réalités politiques, sociales et culturelles nationales», ont-ils indiqué.

Dans leur accord politique, ces partis politiques ont convenu

de consolider leurs liens afin de constituer un pôle politique puissant et crédible; de mettre en place un cadre de travail permanent en vue d'un traitement plus efficace des problèmes soumis par chaque partie; de mettre leurs actions politiques en tenant compte des objectifs et de la stratégie de leur groupement politique; de participer ensemble à la gestion des affaires de l'Etat dans le cadre des institutions à

vocation nationale et locale.

Ils se sont en outre engagés à signer en cas de besoin des accords électoraux pour les élections présidentielle, législative et locale et sénatoriale; de mettre en commun, en cas de nécessité, les moyens multiformes afin de réaliser les actions du groupement; de participer ensemble, aux activités concourant au bon fonctionnement de la démocratie et d'associer les partis membres aux activités de chaque parti.

Les partis membres de ce groupement, se sont engagés à préserver le climat de confiance par la transparence et la sincérité de leurs relations; la capacité de chaque parti politique de privilégier les actions communes assurant la visibilité de leur combat; la mise en commun des moyens garantissant le succès de leurs actions. Tout comme à garantir leur participation au pouvoir dans toutes les institutions tant à vocation nationale que locale.

Le président coordonnateur du Bloc des Républicains, Dominique Basseyla, a dit que sa plateforme, bien que de l'opposition, soutient le Président de la République. «Lui seul garantit la paix à notre peuple et notre marche vers le développement», a-t-il déclaré.

Pour lui, ce nouveau groupement politique, se donne comme ambition, d'être à l'écoute

de toute la classe politique pour traiter de toutes les questions politiques. Il a opté comme idéologie le Républicanisme Social et non pas libéral. «L'option choisie en toute responsabilité et en toute connaissance de cause autorise le Bloc des Républicains d'avoir une vision républicaine fondée sur la définition et la forme d'une démocratie pure, c'est-à-dire une démocratie qui ne s'adonne pas au libre jeu des manipulations idéologiques et à la constitution de factions politiques artificielles», a-t-il dit. Le Républicanisme Social dont se réclame le Bloc des Républicains, a-t-il poursuivi, «mettra l'accent sur la participation des Congolaises et des Congolais à la vie politique, sur le sacrifice des intérêts individuels en faveur du bien commun et sur la poursuite collectiviste et individuelle de la vertu...le Républicanisme Social qu'adopte le Bloc des Républicains prône la non-domination d'un parti politique ou d'un groupement de partis politiques sur les autres formations politiques».

En optant pour le Républicanisme Social, le Bloc des Républicains se désolidarise de la Social-démocratie, une idéologie d'exportation qui, selon Dominique Basseyla, «ne cadre nullement avec la philosophie des

(Suite en page 4)

PARLEMENT

Une moisson peu abondante

Les deux chambres du Parlement ont clos le 12 août dernier leurs sessions ordinaires. La dernière pour les sénateurs, marquant ainsi la fin de la 3^e législature de cette institution. Le renouvellement de la chambre haute est prévu pour le 20 août prochain. Les travaux ont été présidés à l'Assemblée nationale par Isidore Mvouba, son président, et au Sénat, par Pierre Ngolo.

«La gouvernance institutionnelle au Congo est sur de bons rails»

Isidore Mvouba a apprécié les forts moments d'échange et de partage que les députés ont eus au sujet de la municipalisation accélérée. «Pendant douze ans, rappelez-vous, nos douze départements, chacun à son tour, se sont dotés d'importantes infrastructures de base qui se dressent çà et là. La municipalisation accélérée nous a permis de reconquérir notre hinterland et amorcer la modernisation de l'arrière-pays. J'en suis personnellement fier», a-t-il déclaré, tout en estimant que la gouvernance institutionnelle au Congo est sur de bons rails. Il est revenu sur sa récente mission à l'Assemblée nationale française. «Notre coopération interparlementaire va se consolider au travers des visites mutuelles de délégations, avec à la clé, l'appui de l'Assemblée nationale française à l'amélioration de la procédure législative de l'Assemblée nationale du Congo. De même, des séances de renforcement des capacités des députés et des fonctionnaires parlementaires, ainsi que la mise en place d'une bibliothèque spécialisée dans la documentation

de politique parlementaire sont des actions qui vont voir le jour dans un avenir très proche», a annoncé Isidore Mvouba.

Le président de l'Assemblée nationale a présenté ses condoléances aux familles endeuillées à la suite des épidémies de choléra, shigellose et fièvre typhoïde qui sévissent à Doli-sie. Par ailleurs, il a encouragé le Gouvernement quant à la validation de la troisième revue de l'accord de facilité élargie de crédits, dans le cadre des négociations menées avec le FMI.

Fin de la 3^e législature du Sénat

A la chambre haute du Parlement, c'étaient les adieux. En effet, les sénateurs clôturaient la 18^{ème} et dernière session, marquant ainsi la fin de la 3^{ème} législature (2017-2023). «A l'heure de la séparation, nos pensées vont vers ceux des sénateurs qui ont été arrachés à la vie. A nos collègues mis hors de course avant la consultation, nous saluons leur riche expérience, leur dévouement et leur attachement à la République. L'institution n'oubliera jamais leur précieux apport au rayonnement de notre chambre. A tous ceux des anciens et nouveaux engagés



Isidore Mvouba

dans la compétition du 20 août 2023, nous leur souhaitons bonne chance», a déclaré Pierre Ngolo.

Il a porté un regard rétrospectif sur l'itinéraire amorcé par le Sénat depuis le 12 septembre 2017, en faisant une évaluation des avancées réalisées et des insuffisances observées. Pour lui, la 3^e législature représente un moment de rupture nette avec les habitudes et pratiques qui déteignaient sérieusement sur la réputation et l'image de la chambre haute.

Parmi ces avancées, Pierre Ngolo a cité: la ponctualité ou le respect de l'heure; l'attachement à la loi en dotant le Parlement réuni en congrès d'un règlement intérieur; la valorisation du rôle de modérateur et de conseil de la nation; la mise en place de la Fonction publique parlementaire; l'impulsion d'une dynamique nouvelle dans la diplomatie parlementaire: «le Sénat a bien vécu et son activité a fortement fait écho», a-t-il estimé.

Toutefois, il a reconnu que les



Pierre Ngolo

performances réalisées par l'institution sont loin d'atteindre les objectifs poursuivis. «Bien de facteurs objectifs et subjectifs justifient cet état de fait. Il importe pour l'avenir, de tout faire pour amener le Sénat à jouer pleinement son rôle et à prendre toute sa place dans le processus de construction de la démocratie au Congo», a affirmé Pierre Ngolo.

Il a souhaité que la 4^{ème} législature apporte bien plus, afin que le Sénat gagne davantage en notoriété et en prestige dans le combat pour l'émergence et le développement au Congo «Le Sénat doit devenir le lieu de l'excellence», a-t-il conclu.

A noter que sur les 31 affaires inscrites à l'ordre du jour de la 18^e session ordinaire de l'Assemblée nationale, 12 seulement ont été adoptées. Du côté du Sénat, 12 affaires ont été également adoptées sur les 21 inscrites à son agenda.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ASSEMBLEE NATIONALE

François Barateau chez Isidore Mvouba

En fin de mission en République du Congo, après quatre années d'exercice, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Française François Barateau est allé faire ses adieux au président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba. C'était le 17 août dernier.



Isidore Mvouba et François Barateau pendant l'audience

Pour François Barateau, quatre ans est le délai normal pour un ambassadeur. «A l'occasion de ce départ, j'ai demandé à voir les autorités congolaises. Avec le président Isidore Mvouba, je suis venu lui présenter mes salutations et nous avons fait un rapide bilan sur ce qui s'est fait en quatre ans, sur le plan des relations bilatérales entre le Congo et la France. J'ai souligné les axes d'effort qui méritent d'être menés dans les semaines, mois et années à venir pour la personne qui va me remplacer. C'est une dame, elle sera la première ambassadrice de France au Congo. Je pense notamment à soutenir l'engagement du Congo dans la protection et la valorisation du Bassin du Congo; la diversification économique qui nécessite un engagement très fort et soutenu dans la formation des jeunes; la modernisation de la gestion de l'Etat, notamment la gouvernance publique. La France comme bien d'autres partenaires dont le FMI est là pour soutenir le Congo; le renforcement des capacités de certaines administrations qui le souhaitent. La France est présente au ministère de la Justice, de la Police, des Finances et de la Culture. L'une des spécificités de la France au Congo, c'est notre engagement dans le secteur social et des infrastructures de base pour donner une impulsion à la modernisation du Congo et faire en sorte que le citoyen congolais de base sente que les phases changent. C'est notre principale action», a-t-il déclaré.

Le diplomate français a reconnu que la coopération parlementaire entre son pays et le Congo n'est pas très suffisante. «Très honnêtement, elle n'est pas à la hauteur de notre relation qui, par ailleurs, est très intense. Le président de l'Assemblée nationale et moi, avons convenus qu'il fallait faire un effort à ce sujet. On peut mieux faire entre les deux chambres des deux pays. Il faut également faire un effort dans la coopération décentralisée entre les collectivités territoriales qui existe, certes, mais pas suffisante. On a des jumelages qui sont sur les papiers, mais qui ne sont pas très actifs. Il faut le reconnaître», a dit François Barateau.

KAUD

COUR D'APPEL DE POINTE-NOIRE

Session criminelle: plus de vingt affaires en examen

La session criminelle de la Cour d'appel de Pointe-Noire s'est ouverte le vendredi 11 août dernier. Elle a démarré ses travaux par la prestation de serment des dix jurés qui seront auprès des magistrats pendant un mois et demi. La cérémonie d'ouverture a eu lieu en présence des autorités militaires et civiles dont la présidente du Conseil municipal et maire de la ville de Pointe-Noire, Evelyn Tchichelle Moe Poaty. Les jurés ont fait la promesse de garantir le secret de délibération.

Vous n'êtes pas préparés à cela, mais vous serez encadrés par les professionnels de cette Justice. Écoutez-les; prononcez selon votre intime conviction, selon les débats tels qu'ils vont se dérouler devant cette barre. À cette occasion, vous serez revêtus de la toge de magistrat», a-t-il



Louzingou Éric Landry

le secret des délibérations. Et pendant la délibération, les jurés sont appelés à ne laisser apparaître ni haine, ni méchanceté vis-à-vis des accusés.

À noter que le 14 août dernier, le premier procès a eu lieu sur l'affaire Louzingou Éric Landry, 51 ans, poursuivi pour crime de contrefaçon des sceaux de l'État, faux en écritures publiques et privées. Il possédait plus de 80 cachets des administrations publiques et privés. L'accusé a reconnu tous les faits présentés par la Cour d'appel. Après délibération, il a été condamné à 10 ans de prison ferme et aux travaux forcés.

Madocie Déogratias MONGO



Les officiels et les membres de les membres du jury

La session criminelle répond à une formalité légale prescrite par le code de procédure pénale. Pendant un mois et demi, les magistrats de la Cour d'appel de Pointe-Noire examineront plusieurs affaires: vols qualifiés et complicité de vol qualifié, etc. Les dix jurés choisis sont six titulaires et quatre suppléants.

Ouvrant les travaux, Etienne Loemba, président de la Cour d'appel de Pointe-Noire, a remercié les autorités de la ville de Pointe-Noire pour leur présence et pour avoir compris le devoir républicain.

Après ces mots, les jurés ont été présentés et ils ont prêté serment. Roger Justin Itsa, procureur général de la Cour d'appel de Pointe-Noire, leur

a rappelé de prendre acte des termes prévus par la loi, car ils auront à juger leurs semblables. «Vous aurez à contribuer à la distribution de la justice, car la justice se veut juste, équitable, loyale.

dit, tout en insistant sur le fait que le magistrat n'a pas de sentiments, il n'a pas d'état d'âme.

Il leur a aussi rappelé qu'à la cessation de leurs fonctions, ils ont l'obligation de garder

UDH-YUKI

Escalade de violence

Convoquée le 18 août dernier au siège du parti, l'assemblée générale d'une frange des militants se réclamant de la «base» de l'Union des démocrates humanistes (UDH-Yuki) de feu Guy Brice Parfait Kolélas a tourné à la bagarre faute d'entente entre les différentes tendances. En dépit des notes prises par le directoire de cette formation politique avec copie aux autorités suspendant toute activité du parti, jusqu'à nouvel ordre, l'assemblée générale a été maintenue.

L'ordre du jour de cette rencontre n'était pas connu. Après l'érection des chapiteaux et sièges, un groupe de jeunes gens a surgi pour empêcher la tenue de la manifestation. S'en est suivie une bagarre ayant occasionné des blessés.

Il a fallu l'intervention de la police et de la gendarmerie pour arrêter les échauffourées. Cet état de fait est la conséquence des divisions qui persistent au sein de l'UDH-Yuki. Mais aussi la traduction d'un climat général de violences verbales, notamment à l'assemblée.

(Suite de la page 3)

sociétés africaines en général et congolaise en particulier».

Il a lancé un appel aux partis politiques afin qu'ils se rassemblent tous pour construire une démocratie participative, de partage de responsabilité et de solidarité dans une République fraternelle. «Le Bloc des Républicains va œuvrer pour construire un modèle démocratique qui concilie les valeurs universelles de la démocratie et les réalités fondées sur les principes d'égalité, de fraternité, de partage et de solidarité d'une part, et d'assurer l'épanouissement de chacun et de tous dans le cadre d'une République responsable

des droits intangibles de la personne d'une d'autre», a expliqué Dominique Basseyla, tout en invitant la classe politique à la constitution de grands ensembles politiques sur la base de pactes de confiance, leur idéologie ou même sur de simples déclarations d'intention.

A signaler que Le bloc des républicains est dirigé par un collège des présidents composés d'un président-coordonnateur, d'un premier vice-président, d'un deuxième vice-président, d'une Commission d'évaluation et de règlement de différends et d'un secrétaire permanent.

Cyr Armel YABBAT-NGO

SAMEB

Valoriser les produits et les métiers de la filière bois

Le jardin des droits de l'homme abrite depuis le 16 août dernier la 3^e édition du Salon des métiers du bois (SAMEB), organisé par le ministère des PME et de l'artisanat, sous le thème: «L'artisanat congolais: jeunesse et emplois». L'objectif est de promouvoir et de valoriser le savoir-faire des artisans congolais. C'est le premier ministre Anatole Collinet Makosso qui a patronné la cérémonie d'ouverture de ce salon, en présence de Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre de tutelle; les membres du Gouvernement; Mme Sophie Ratsiraka, ministre malgache de l'artisanat et des métiers; les représentants des Agences du système des Nations-Unies, etc.



Coupure du ruban symbolique par le premier ministre

Valoriser les produits et les métiers de la filière bois, tout en faisant ressortir le savoir-faire des artisans. Tel est le but de ce salon qui réunit à Brazzaville les artisans des filières bois venus du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Bénin, du Cameroun, de la RDC et de Madagascar, pays d'honneur. Il permet à chacun de se faire connaître à travers ses créations et son savoir-faire.

Créateur d'emplois et de richesse, l'artisanat, a dit la mairesse de Bacongo, Simone Loubienga, constitue un maillon indispensable de l'économie nationale, mais également de l'aménagement du territoire. Pour cette 3^e édition, 105 stands sont implantés et plus de 10 filières sont présentées: le garnissage, l'ameublement, la décoration, la menuiserie, l'ébénisterie, la vannerie, la perlerie en bois, la bijouterie en bois, la sculpture en bois, ainsi que l'art floral.

Sont également exposés, les produits de la pharmacopée, les tam-tams, des guitares, des

flûtes, des sanzans. En clair, les éléments de musique réalisés avec le bois et qui rythment les us et coutumes du Congolais.

La directrice générale de l'Agence nationale de l'artisanat et coordonnatrice du comité d'organisation de cette 3^e édition du SAMEB, Mireille Opa, a invité les femmes et les hommes de toutes les catégories socio-professionnelles à venir «acheter, bouffonner, chiner, bocarder et faire de bonnes affaires dans ce grand village artisanal».

La ministre malgache de l'artisanat et des métiers a parlé de l'artisanat dans son pays. A Madagascar, a-t-elle indiqué, «les métiers du bois sont une source de fierté et d'opportunités qui boostent le tourisme. «Mme Mikolo nous montre aujourd'hui qu'on peut réaliser de belles et grandes choses, en nous donnant la main et en nous organisant autour d'une même cause qui se nomme: artisanat made in Africa et qui peut devenir un véritable rendez-vous d'affaires pour les artisans et pour trouver les débouchés.

Charge à vous de le perpétuer et de le dupliquer», a déclaré Mme Sophie Ratsiraka.

Elle a formulé le vœu que le Chef de l'Etat congolais soit le flambeau au sein des pays membres de la ZLECAF pour l'implémentation d'un label de l'artisanat africain. «Pourquoi ne pas mettre en place des événements tournants semblables aux jeux Olympiques d'Afrique, particulièrement dédiés à l'artisanat? Mon vœu le plus cher, c'est qu'on fasse de l'artisanat l'un des piliers de la coopération entre le Congo et Madagascar, dans le cadre du renforcement de nos relations bilatérales. Ensemble, forgeons notre artisanat, forgeons notre histoire et notre image, forgeons l'Afrique d'aujourd'hui et de demain. Ensemble, nous pourrions toujours aller plus loin», a-t-elle soutenu.

Pour Jacqueline Lydia Mikolo, cette 3^e édition a un goût particulier. «Celle de la promesse tenue. Car, comme vous le promettiez lors de la 2^e édition, le SAMEB a été institutionna-

lisé», a rappelé la ministre, en s'adressant au Chef du Gouvernement.

A l'ère du numérique dans un village planétaire, a-t-elle dit, «l'exigence de l'excellence et de l'innovation permanente, commande que les pouvoirs publics accompagnent le monde de l'artisanat pour que des politiques ambitieuses soient mises en œuvre».

Elle a indiqué que le thème de cette édition doit impulser une nouvelle dynamique à l'ensemble de la chaîne des valeurs du secteur depuis la fabrication des produits et services artisanaux jusqu'à leur labélisation.

La ministre a rassuré l'assistance de toute sa disponibilité ainsi que celle de son ministère et du Gouvernement à fournir les outils nécessaires à l'urgence d'un artisanat qui se nourrit véritablement et qui nourrit l'artisan. «Le Congo se fera avec l'artisanat, mais pas sans l'artisanat», a-t-elle assuré.

Cyr Arnel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Du désordre à certaines compagnies aériennes

Des billets vendus sans tenir compte de la capacité d'accueil des avions, des passagers de dernière seconde embarqués à la sauvette en lieu et place des clients dûment enregistrés, non-respect des sièges indiqués sur la carte d'embarquement: nombre de voyageurs se plaignent. Les griefs à l'encontre des compagnies aériennes nationales reviennent presque à chaque voyage aussi bien départ de Brazzaville, la capitale congolaise, que de Pointe-Noire, la capitale économique. Ces agissements causent bien des désagréments aux clients et discréditent les sociétés aériennes concernées. Visiblement, elles ne se préoccupent pas du sort des clients, sauf quand ces derniers annulent leur voyage et réclament d'être remboursés. Ces compagnies devraient recréer la confiance auprès des passagers qui se sentent de plus en plus désabusés.

L'argent, jusqu'où ?

Dans une association d'anciens élèves de lycée, les membres ont été frappés de stupeur quand le chargé des finances a décrété que, désormais, il allait prélever 5% des sommes qui lui seront confiées pour parer aux risques éventuels. Que fera ce jeune homme quand il sera nommé ministre des Finances?

Un malade mental et un étudiant, électrocutés à Brazzaville

Le drame s'est produit le samedi 12 août dernier aux environs de 14h, à Kinsoundi, un quartier de l'arrondissement 1 Makélékélé. A en croire un témoin, tout est parti de l'agression d'une femme vendeuse par le déficient mental. L'étudiant, en tentant de voler au secours de cette dernière, a été lui-même pris à parti à son tour par l'agresseur qui lui a flanqué un coup de poing. En répliquant, la bagarre a dégénéré. Dans cette altercation, les deux protagonistes sont tombés dans un caniveau où traînait le câble électrique dénudé d'un poteau qui s'était affaissé depuis fort longtemps. Tous deux électrocutés, le malade mental est mort sur le champ, tandis que le jeune étudiant est sorti du coma à l'hôpital. Mis au courant du drame, les agents de la société E2C (Energie électrique du Congo) se sont précipités sur le lieu et ont procédé à la coupure électrique dans la zone. Le médecin après la mort, quoi !

Ils rivalisent de sonorités pour appâter la clientèle

A Brazzaville, les buvettes et troquets rivalisent de sonorités pour appâter plus de clientèle. Le hic est que le voisinage est souvent victime des conséquences de cette concurrence parce qu'elle l'expose à des nuisances sonores. Or, les textes en la matière veulent qu'autour de 22 ou 23h, les gérants des bars et buvettes baissent le volume de leur sono. Et quand les Églises de réveil s'y mettent, c'est la pollution sonore garantie. Les textes qui régissent ces activités sont foulés au pied par bon nombre de tenanciers, si bien qu'il n'est pas rare d'assister à des disputes entre riverains. Il serait bien que les propriétaires de débits de boisson et les Pasteurs des églises se soucient plus de la santé de leurs voisins.

Assassinat de la fille d'Alphonse Massamba-Débat: quatre suspects arrêtés

La Police judiciaire a mis la main sur des présumés assassins d'Anne Félicité Massamba-Débat, la fille de l'ex-président Alphonse Massamba-Débat (1963-1968), tuée il y a deux mois à son domicile des environs du marché Total de Bacongo, à Brazzaville. Il s'agit de quatre suspects. D'après une source bien informée, parmi ces suspects se trouveraient un ressortissant centrafricain et trois Congolais. Ils sont incarcérés à la Maison d'arrêt centrale de Brazzaville depuis le mercredi 16 août 2023. Le meurtrier avait commis son forfait à l'aide d'une machette trouvée dans une dépendance située derrière la maison principale. Les procédures de transfert de tout ce beau monde seraient en cours de finalisation pour leur défèrement devant le procureur de la République.

SECURITE CIVILE

Une montée en puissance dans la couverture sanitaire des examens et concours

La Sécurité civile a présenté le bilan de la couverture sanitaire des examens d'Etat et des concours, session 2023, réalisée par ses services opérationnels. 14076 personnes ont été prises en charge, tous examens et concours confondus, dans 27 localités à travers le pays, soit une hausse de 21,15% par rapport à l'an dernier. La présentation s'est faite en présence du commandant de la Sécurité civile, le général de première classe Albert Ngoto qui avait à ses côtés son second, le colonel de police Serge Pépin Itoua Poto.



Vue partielle du personnel de la Sécurité civile lors du point de presse

Au total 27 localités ont bénéficié de cette couverture sanitaire. En sus des 18 localités couvertes lors de la session 2022, le Commandement de la Sécurité civile a, cette année, étendu son champ d'action à neuf autres localités: Ewo, Makoua, Mossendjo, Ile Mbamou, Mpouya, Gamboma, Kindamba, Loudima et Ngabé.

Lors de la session 2023, 14076 personnes (candidats, personnels administratifs et agents des services de l'ordre) ont été prises en charge tous examens et concours confondus. Avec 5907 cas, Brazzaville est la localité ayant enregistré plus d'interventions, suivie des départements du



Le général de première classe Albert Ngoto

Pool, de la Sangha et de la Cuvette. Pour une première couverture sanitaire des examens d'Etat et concours dans la Cuvette-Ouest, 362 cas ont été pris en charge.

Il est constaté une hausse de 2978 cas par rapport à l'année 2022 (11098 cas), soit une augmentation de 21,15%. Cela peut se justifier par le fait que des nouvelles localités ont été prises en compte. Il ressort des données compilées que les céphalées caracolent en tête des pathologies et symptômes dominants, suivies dans l'ordre, du syndrome abdominal douloureux, du paludisme, du syndrome grippal et des dysménorhées. Sans discontinuité, le Commandement de la Sécurité civile a assuré la couverture des examens d'Etat et concours, de 2018 à aujourd'hui, dont les statistiques se présentent comme suit:

1501 (2018); 4172 (2019); 4653 (2020); 6590 (2021); 11098 (2022); 14076 (2023).

Pour mieux mobiliser le personnel et réunir les moyens logistiques conséquents, le Commandement de la Sécurité civile loue l'apport financier des ministères concernés par cette couverture. "Au terme de cette présentation, laquelle laisse apparaître la montée en puissance du Commandement de la Sécurité civile quant à la couverture des examens d'Etat et concours durant six années consécutives, l'appui financier des ministères des Enseignements général et technique mérite d'être relevé", a conclu l'officier.

EUDOXISE

GABON

Albert Ondo candidat de l'opposition à l'élection présidentielle

La plateforme Alternance 2023 fédérant les principaux partis d'opposition au Gabon, a annoncé vendredi 18 août dernier la désignation du Pr Albert Ondo Ossa comme candidat «consensuel» face au président sortant, Ali Bongo Ondimba à l'élection présidentielle du 26 août prochain. C'est François Ndong Obiang, président de la plateforme qui l'a annoncé.

Les principaux ténors de l'opposition, qui avançaient en ordre dispersé bien que coalisés au sein de cette plateforme, ont désigné à la surprise générale l'ancien ministre d'Omar Bongo Ondimba. Il tentera de barrer la route à un troisième mandat d'Ali Bongo. Comme en 2016 autour de Jean Ping, défait in extremis lors d'un scrutin présidentiel contesté face à Ali Bongo, les figures de proue de l'opposition ont encore opté pour, sept ans plus tard pour l'union. Six candidats avaient rejoint l'Alternance 2023, une plateforme qui s'est donnée l'ob-



Albert Ondo Ossa candidat consensuel de l'opposition gabonaise

jectif de désigner un candidat commun, afin notamment d'éviter la dispersion des suffrages dans une élection où s'affrontent plusieurs candidats. Candidat indépendant, Albert Ondo Ossa n'avait pourtant pas la faveur des pronostics. Il a surclassé les grands favoris: Paulette Missambo, Alexandre Barro Chambrier et aussi l'ancien Premier ministre Raymond Ndong Sima.

Du côté des militants, les avis sont partagés: «On va vers le scénar-

io de Tshisekedi et Fayulu en RD Congo»; «C'est un candidat indépendant. On fait comment pour avoir des scrutateurs?»; «C'est un bon choix. On pense que le peuple gabonais s'unira derrière le candidat unique de l'opposition», ont fait savoir certains Gabonais.

L'universitaire et homme politique a présenté récemment à Libreville son projet de société en prélude à ce scrutin prévu pour le dimanche 27 août prochain. Dans son ambition, il préconise des solutions aux problèmes quotidiens

qui constituent, selon lui, un facteur important d'apaisement et de reconstruction du Gabon.

Le Pr Albert Ondo Ossa invite à soutenir cette stratégie de l'Alternance 2023 capable de sortir le Gabon de l'impasse qui reposera sur des éléments simples: voter en masse, surveiller le vote, etc. Dans sa vision, il entend ordonner les problèmes et les besoins, en se focalisant essentiellement sur les besoins physiologiques de la population sans amalgame, ni surenchères mais avec tact. Des pistes de solutions auxquelles il invite l'ensemble des Gabonais à faire une analyse profonde et à adhérer pour ensemble regarder dans le même sens.

De son côté, Ali Bongo Ondimba, candidat à sa propre succession, a lancé sa campagne électorale le 12 août dernier dans le «Grand Libreville». Il dit s'octroyer déjà la victoire à la prochaine présidentielle. Le président du Parti démocratique gabonais (PDG) a déclaré qu'il remportera cette élection sans l'ombre d'un doute.

Gaule D'AMBERT

ETATS-UNIS

Donald Trump inculpé pour la quatrième fois

L'ex-Président américain Donald Trump et 18 autres personnes ont été inculpées, lundi 14 août 2023 par la justice de Georgie pour leurs tentatives présumées illicites d'obtenir l'inversion du résultat de l'élection présidentielle de 2020 dans cet Etat clé. Il s'agit de la quatrième inculpation pénale en moins de six mois pour Trump, en campagne pour la primaire républicaine en vue de reconquérir la Maison Blanche en 2024.



Donald Trump une fois encore inculpé

La procureure du comté de Fulton, Fani Willis a inculpé Donald Trump ainsi que 18 autres personnes en vertu d'une loi en vigueur en Georgie sur la délinquance en bande organisée, utilisée notamment contre les gangs. Elle prévoit des peines de cinq à vingt ans de prison. La procureure a fait cette annonce à Atlanta, la capitale de cet Etat du Sud-est du pays. Il leur est donné jusqu'au 25 août «pour se livrer volontairement» à la justice de Georgie. La procureure a indiqué vouloir juger les prévenus, parmi lesquels figure l'ancien chef de cabinet de Donald Trump, Mark Meadows et son avocat personnel Rudy Giuliani, lors d'un même procès, dans les six mois. Elle a rappelé que la date en serait fixée par le juge.

Le document contient au total 41 chefs d'accusation différents, dont «fausses déclarations et faux documents, usurpation de fonction publique, faux et usage de faux», pressions sur des témoins, une série de délits. L'enquête a été déclenchée par un appel téléphonique en janvier 2021 de Donald Trump dont l'enregistrement a été rendu-public, dans lequel il demandait à un haut responsable local de trouver les quelque 12.000 bulletins de vote à son nom qui lui manquaient pour remporter cet Etat.

Un grand jury réuni à Atlanta a approuvé cette inculpation au terme d'une journée de déposition des témoins cités par l'accusation. Ce panel de citoyens investis de pouvoirs d'enquête a été constitué par Fani Willis qui enquête depuis deux ans sur cette affaire.

De son côté, Donald Trump a réagi: «La chasse aux sorcières continue. Cela m'a l'air truqué. Pourquoi ne m'ont-ils pas inculpé il y a deux ans et demi? Parce qu'ils voulaient le faire en plein milieu de ma campagne politique». Et lundi 14 août, il a attaqué la procureure, la traitant «de partisane engagée, servant les intérêts du Président démocrate Joe Biden».

La procureure a répondu qu'elle prenait ses décisions en se basant «sur les faits et la loi. La loi est complètement impartiale». La date du procès n'a pas encore été fixée.

Alain P. MASSAMBA

NIGER

Adresse du général Tiani, soutien des populations au régime

En soutien au régime militaire qui a annoncé la veille envisager une transition de trois ans maximum, des milliers de personnes ont manifesté dimanche 20 août 2023 à Niamey, tandis que la menace d'une intervention militaire ouest-africaine plane toujours sur le Niger.

De multiples slogans hostiles à la France et à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) étaient scandés ou affichés sur des pancartes, comme lors de chaque manifestation favorable au nouveau régime. Cette manifestation est intervenue au lendemain du discours télévisé du nouvel homme fort du Niger, le général Abdourahmane Tiani qui a renversé le Président Mohamed Bazoum lors d'un coup d'Etat le 26 juillet.

Dans cette allocution, le chef de la junte a esquissé un premier calendrier de transition. Annonçant le lancement d'un dialogue national, il a précisé que la durée de la transition n'excéderait pas trois ans. Mais, il n'a pas mentionné une seule fois le président déchu. Dans la journée, le général Tiani avait rencontré une délégation de la CEDEAO conduite par l'ancien Président nigérian Abdulsalam Abubakar, venue négocier une sortie de crise. Contrairement à une précédente médiation ouest-africaine, début août, les émissaires ont pu échanger avec le nouvel homme fort, mais aussi rencontrer Mohamed Bazoum, retenu prisonnier depuis le coup



Le général Tiani soutenu par le peuple nigérien

d'Etat. Ce dernier est apparu sur des images de la télévision nigérienne souriant, lors de cette rencontre.

Cependant la sortie de crise est encore loin d'être acquise car la CEDEAO exige le rétablissement dans ses fonctions de Mohamed Bazoum et sa libéra-

tion immédiate. L'organisation qui a pris des sanctions économiques contre le Niger depuis le 30 juillet, menace d'utiliser la force si elle n'obtient pas gain de cause. Du 17 au 18 août, après une réunion de ses chefs d'Etat-major, tenue à Accra, au Ghana, elle a même indiqué

que le jour de l'intervention a été fixé, tout comme les objectifs stratégiques, l'équipement nécessaire et l'engagement des Etats membres. Aucun calendrier n'a toutefois été dévoilé. Par contre, la CEDEAO s'oppose à la transition de trois ans annoncée par le junte militaire.

Une menace prise au sérieux par le général Tiani qui a prévenu samedi 18 août que le Niger ne resterait pas les bras croisés en cas d'intervention. Dimanche 20 août au Vatican, le Pape François a appelé à une «solution pacifique la plus tôt possible», disant «se joindre à l'appel des évêques en faveur de la paix dans le pays et de la stabilité au Sahel». La veille, l'Algérie qui partage une longue frontière avec le Niger, avait fait autant.

Alain-Patrick MASSAMBA

SOUDAN

Le conflit a fait fuir plus d'un million de personnes du pays

L'Organisation internationale des migrations (OIM) a déclaré, mardi 15 août 2023 que plus d'un million de personnes vivant au Soudan ont été contraintes à l'exil dans des pays voisins depuis le début du conflit qui a éclaté il y a près de quatre mois (mi-avril) entre des factions militaires rivales.

Les derniers chiffres hebdomadaires publiés par l'organisation révèlent que le conflit a conduit 1 017 449 personnes à partir du Soudan vers les pays voisins et a fait déplacer 3 433 025 autres à l'intérieur du pays. Depuis près de quatre mois des



La guerre au Soudan fait chaque jour des victimes

combats opposent les paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR) à l'armée régulière. Des affrontements ont eu lieu,

lundi 14 août dans différents quartiers de Khartoum et dans une région du Darfour. Des frappes aériennes intenses et de fortes

explosions ont retenti dans la capitale, selon les habitants. Au Darfour Sud, des habitants se sont de nouveaux réveillés, au son des tirs d'artillerie et continuent de fuir la ville attaquée par des paramilitaires.

D'après le Bureau des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), environ 20 000 personnes ont été déplacées par les violences qui frappent Nyala depuis des jours, tout en précisant que l'acheminement de l'aide est entravé. En dépit des difficultés d'accès à l'hôpital de Nyala à cause des bombardements, 66 blessés ont été reçus dont six sont décédés.

Pour des dirigeants des grandes organisations humanitaires, la communauté internationale n'a aucune excuse pour son retard à soulager les souffrances des populations soudanaises, victimes depuis quatre mois d'un conflit entre groupes armés. Les femmes sont particulièrement touchées, victimes de violences et de vols perpétrés par les combattants et privées d'une aide psychologique et médicale adéquate.

L'ONU a lancé deux appels, l'un pour financer l'aide au sein du pays à hauteur de 2,57 milliards de dollars et l'autre destiné aux réfugiés qui ont fui le Soudan à hauteur de 566,4 millions de dollars. Le premier est financé à seulement 25,4% et le second à 31%.

Alain-Patrick MASSAMBA

GESTION FINANCIERE

Vers l'application progressive du budget programme dès le 1^{er} janvier 2024

Le ministère du Budget, des comptes publics et du portefeuille public en partenariat avec le Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) financé par la Banque mondiale, a organisé du 16 au 18 août 2023 à Kintélé, un séminaire de formation sur l'élaboration des plans stratégiques et des outils de programmation budgétaire des ministères. C'est le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, chef du Gouvernement, qui a ouvert les travaux en présence de Ludovic Ngatsé, ministre en charge du Budget, et de Thomas Bandia, coordonnateur du PRISP.



Ludovic Ngatsé, Anatole Collinet Makosso et Thomas Bandia

Le séminaire a réuni les cadres de l'administration centrale représentés par les directeurs généraux, dont certains sont pressentis pour être des responsables de programmes, et les directeurs des études et planification, de s'imprégner des connaissances qui leur permettront de présenter, le plan stratégique et les documents de programmation budgétaires de leurs départements respectifs. Pour ce faire, six ministères pilotes ont été désignés pour basculer en mode programme dès 2024. Il s'agit des ministères en charge de l'Enseignement primaire et secondaire, de l'Enseignement technique, de la Santé, du Budget, des Finances et du Plan. Ce choix s'explique par l'adoption d'une méthode graduelle et de prudence, recommandée par les partenaires techniques et financiers internationaux. En effet, les trois premiers ministères, l'Enseignement primaire et secondaire, l'Enseignement technique et la Santé, ont été choisis parce qu'ils font partie du secteur social, qui est une priorité dans le cadre du programme avec le FMI et de l'appui budgétaire accordé par la Banque mondiale.

Quant aux trois autres ministères: le Budget, les Finances et le Plan, leur sélection est à mettre en lien avec le rôle central joué par ces administrations dans l'élaboration du budget, et en tant que ministères porteurs de la réforme budgétaire. Les autres ministères seront introduits dans un processus similaire, à compter de janvier 2025. La réforme du budget programme, a indiqué Ludovic Ngatsé, se veut une démarche structurée et rigoureuse. «*En dépit des différences de nos administrations respectives ou de nos approches de travail, elle nous oblige à faire preuve de cohérence. Elle exige en outre, que les stratégies de politique publique portées par les directions générales soient ancrées dans les stratégies ministérielles, elles-mêmes alignées au cadre stratégique national*».



Les responsables de programmes, et les directeurs des études et planification

Ouvrant les travaux, Anatole Collinet Makosso a précisé que cet atelier était une étape cruciale vers l'objectif de migration des pratiques budgétaires du «mode des moyens» vers le «mode programme». La date du 1^{er} janvier 2024 constituera un jalon important pour la modernisation des outils de gouvernance des finances publiques du Congo, du fait de leur arimage aux meilleurs standards internationaux, en vue d'améliorer l'efficacité de l'action publique. Le Premier ministre a rappelé que les plans stratégiques et les outils de programmation budgétaires des six ministères pilotes, doivent être élaborés et transmis au ministère en charge du Budget pour centralisation, au plus tard le 15 septembre 2023. Ceux des autres ministères devront l'être au plus tard le 15 décembre prochain.

La directrice générale de la Fonction publique, Joséphine Boman-douki Olingou a, au nom des participants, relevé que les différentes présentations et les échanges leur ont permis de disposer des savoir-faire nécessaires sur la gestion axée sur les résultats (GAR) et les principaux outils du budget-programme: Le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT); le projet annuel de performance (PAP); le rapport annuel de performance (RAP); le cadre de suivi et évaluation du programme et la charte de gestion du programme. Clôturant les travaux, Sylvain Lékaka, directeur de cabinet du ministre du Budget, a demandé aux participants, dont la plupart sont des responsables de programmes, de s'organiser en interne pour faciliter l'accompagnement des consultants avec qui ils devront s'accorder pour les calendriers de travail et les tâches à accomplir.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

«Le Développement est le nouveau nom de la paix» (Pape Paul VI)

CONSOMMATION

Contre la hausse continue des prix des denrées alimentaires

Une Coalition regroupant plusieurs organisations de la société contre la vie chère vient de voir le jour. Elle a tenu un point de presse, le 11 août 2023 à Brazzaville, pour lancer le cadre de concertation des réseaux d'organisations de la société civile (CARCOS). Le point de presse a été animé par Mermans Babounga Ngondo, secrétaire exécutif de l'Observatoire congolais des droits des consommateurs (O2CD), entouré de Trésor Chardon Nzila Kendet, directeur exécutif du Centre d'actions pour le développement (CAD) et Jean Batantou Oumba, président du Conseil de concertation des ONG de développement et président du nouveau cadre de concertation des réseaux d'organisations de la société civile (CACROS).

La coalition contre la vie chère exige des autorités la prise des mesures compensatoires concrètes dans les meilleurs délais, au regard du relèvement du prix du super à la pompe, qui a permis au pays de bénéficier d'un décaissement immédiat de la part du FMI d'environ 34 millions de dollars américains.

Cette coalition se veut un cadre de veille, de concertation, d'actions de mobilisation citoyenne et de circulation de l'information sur le respect des mesures éventuelles d'abattement des prix ou encore des mesures sociales que le Gouvernement pourrait éventuellement décider à l'issue des discussions avec toutes les parties. Les organisations de la société civile travaillant sur les problématiques de consommation, de transparence, de transport, des droits

humains, de commercialisation, de production et d'économie informelle, ont décidé de lancer une coalition contre la vie chère, pour faire face au risque des effets inflationnistes que représente l'augmentation des prix du carburant à la pompe conjuguée au faible leadership du Gouvernement dans l'application des textes.

Selon les organisations de la société civile, l'ambition de réduire les effets néfastes de l'inflation née de l'augmentation du prix du carburant à la pompe nécessite une conjonction d'initiatives de l'ensemble des acteurs. D'ailleurs, le Gouvernement a mis en place une commission multi-acteurs chargée de réaliser une étude sur l'impact multisectoriel de l'augmentation des prix des produits pétroliers à la pompe et de proposer des mesures à court, moyen et long



De g. à dr. : Trésor Chardon Nzila Kendet, Mermans Babounga Ngondo et Jean Batantou Oumba,

terme, en vue d'atténuer les effets négatifs y relatifs.

Les leaders de la coalition contre la vie chère souhaitent que les résultats de cette étude soient rendus publics au plus tard le 15 septembre 2023. Elle a aussi émis les craintes que cette augmentation des prix ne touche d'autres secteurs essentiels comme l'eau et l'électricité. Les responsables de la coalition ont souligné que cette situation est la résultante des impacts de la mauvaise gouvernance conjuguée avec le conflit russo-ukrainien et le relèvement des prix du carburant à la pompe découlant de la mise en œuvre de l'accord pour une facilité élargie de crédit (FEC) conclue entre le Gouvernement et le FMI.

La coalition contre la vie chère a

formulé une série de recommandations entre autres: au Gouvernement d'accélérer les travaux chargés de réaliser l'étude sur l'impact de l'augmentation des prix à la pompe des produits pétroliers et de veiller sur de la crédibilité de cette commission; au FMI d'accompagner le Gouvernement dans l'assistance technique en vue de la renégociation des contrats de partage de production et de la gestion des coûts pétroliers. Et aux populations, de dénoncer auprès des organisations de la société civile tous les comportements de spéculation sur les prix du transport et des denrées alimentaires constatés.

Philippe BANZ

ENTREPRENEURIAT/APICULTURE

Des certificats et kits apicoles aux étudiants formés

Huit des étudiants en apiculture de la première promotion du centre de formation en apiculture professionnelle (CFAP-YA-DIYI), qui ont fait des bons résultats allant de 18,12 à 13,42 de moyennes ont reçu des certificats de fin de formation des mains de Thierry Magueusa Ebomé, ministre de l'Enseignement technique et professionnel; du promoteur du centre, le sénateur Juste Justin Goma Gabou, ainsi que des parlementaires présents à la cérémonie. C'était le jeudi 10 août, au lycée technique du 1^{er} mai à Brazzaville.

Lisant le mot des étudiants, l'un des leurs, Pierre Lembo, a remercié les formateurs, le promoteur du centre et le ministre de l'Enseignement technique pour leur implication dans la réussite de cette formation. Puis, il a relevé: «*Nous étudiants de la première promotion en apiculture professionnelle, avons reçu en 30 heures théoriques, une formation professionnelle de haut niveau partant des généralités sur l'élevage des abeilles mellifères, des outils et équipements apicoles, des 7 grandes étapes apicoles et leurs différentes tâches pratiques.*

Cela nous a conduit droit, d'abord, à consommer de nouveau 16 heures sur le terrain de la pratique apicole hors de Brazzaville dans le district d'Ignié, plus précisément dans le village la Ferme et enfin, aux évaluations écrites».

Le rêve du promoteur du centre, Juste Justin Goma Gabou, devient une réalité. «*Fort de ce métier écologique, l'apiculture professionnelle qui est une réponse à l'urgence du climat, à la sécurité alimentaire et à l'économie verte, au travers de la protection des abeilles et des forêts mellifères, inscri-*



Le ministre Magueusa Ebomé et le sénateur Goma Gabou entourés des étudiants formés

vons-nous et faisons inscrire des nouveaux étudiants en apiculture, en prenant d'assaut ce nouveau paradigme entrepreneurial», a-t-il lancé.

Le ministre Magueusa Ebomé a salué l'initiative du promoteur du centre, auquel il n'avait pas hésité un seul instant à octroyer les locaux du lycée technique lorsqu'il l'avait contacté. Il a

souhaité que ce centre aille de l'avant et forme d'autres étudiants pour le bien du pays. Peu après, des kits apicoles ont été remis aux nouveaux apiculteurs, «dont le rendez-vous est pris sur le terrain de la pratique», comme l'a précisé le promoteur du CFAP-YA-DIYI.

Alain-Patrick MASSAMBA

ECONOMIE ET FINANCES

Les documents de stratégie et de programmation budgétaire validés

L'atelier de validation des documents de stratégie et de programmation budgétaire, organisé par le ministère de l'Economie et des finances, ouvert le mercredi 9 août dernier à Kintélé par le ministre Jean-Baptiste Ondaye, s'est achevé le vendredi 11 août 2023, sous le patronage du Premier ministre chef du Gouvernement, Anatole Collinet Makosso. C'était en présence de plusieurs membres du Gouvernement, ainsi que des experts nationaux et internationaux.

Pour la réforme de la gouvernance des finances publiques. «*Devenir le vecteur de la performance économique et financière à l'horizon 2026*», était le thème développé au cours de cet atelier par les experts et les cadres des six ministères concernés (Enseignement primaire, secondaire, technique et supérieur; santé; environnement; économie et finances). Ils sont chargés d'expérimenter ce mode de budget programme en passant par le budget moyen vers le budget programme qui devra rentrer en vigueur à partir de janvier 2024.

L'expert centrafricain, juriste de son état, invité d'honneur à cet atelier, a suggéré au Gouvernement congolais que soit appliqué dans tous les ministères ce budget programme. Dans son allocution, le ministre de l'Economie et des finances, Jean-Baptiste Ondaye, a souligné que ce budget programme permettra d'améliorer la gouvernance publique et les bonnes conditions de vie des populations ainsi que son implémentation dès janvier 2024. La mise en œuvre des budgets programmes est une recommandation des chefs d'Etat et de Gouverne-



Les membres du gouvernement et les experts autour du Premier ministre

ment des pays membres de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Clôturant les travaux, le Premier ministre a dit avoir pris bonne note des résultats obtenus au cours de cet atelier. Ainsi, il n'y aura pas d'économie au Congo sans une po-

litique rigoureuse et civilisée. Les documents validés ont été remis au ministre de l'Economie et des finances, qui les a aussitôt transmis au Premier ministre.

Pascal BIOZI KIMINO

TELECOMMUNICATIONS

Le Congo désormais connecté au nouveau câble sous-marin 2Africa

Le directeur général de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE), Louis-Marc Sakala, et le directeur général d'Airtel, Djibril Tobé, ont animé le 17 août 2023 à Brazzaville une conférence de presse sur l'arrivée du câble 2Africa au Congo par Pointe-Noire.



Louis-Marc Sakala et Djibril Tobé pendant la conférence de presse

Le câble 2Africa est un câble de fibre optique initié par le consortium Meta, qui a une capacité aujourd'hui de 150 téraoctets par seconde. Cette capacité est environ 12 fois plus grande que la capacité du câble Wacs avec lequel se font les connexions jusqu'ici. Au départ de ce projet 2Africa, le câble se dénommait le câble Simba. Il est né d'un projet du géant Facebook devenu depuis le groupe Meta ainsi que d'autres partenaires comme China mobile, MTN, global Connect, etc.

D'après Louis-Marc Sakala, au départ, le Congo ne faisait pas partie des pays où le nouveau câble sous-marin devait atterrir. L'absence du Congo a engagé à entrer en négociation entre les mois de mai et juin 2020 avec les responsables de Facebook: d'abord, par des réunions en ligne, puis par un déplacement au siège de Facebook aux Émirats, afin de négocier pour inclure le Congo. Après échanges avec le groupe Meta, plusieurs conditions avaient été posées pour adhérer à ce projet: qu'Airtel soit l'entreprise qui va construire la station d'atterrissage et qui va gérer le câble dès son arrivée du bateau vers l'entrée au Congo; le pays devait construire un nouveau

backbone, car l'ancien connaît beaucoup de problèmes; l'ARPCE soit le responsable du projet et gère le projet en République du Congo; la mise en place d'une nouvelle entreprise les jours à venir qui n'aura la charge que de gérer le transport des données «Suite à toutes ces conditions par le consortium Meta, nous avons eu l'impulsion du Chef de l'Etat, car c'est de son ordre et de sa volonté que nous nous sommes rendus au siège de Facebook pour négocier la connexion du Congo. Il a donné son aval sur tous les points et toutes les conditions qui avaient été demandées par le consortium 2Africa. Le 11 août 2020, nous avons reçu l'accord définitif que le Congo faisait désormais partie des pays où le câble 2Africa devait atterrir», a expliqué le directeur général de l'ARPCE.

Un projet d'installation d'un nouveau câble sous-marin peut prendre jusqu'à 6 ans. Entre les discussions, les négociations, les signatures de contrat, l'installation du câble en lui-même et le lancement du câble. Rater cette opportunité n'était pas une option pour le Congo, d'où l'obligation et la décision du Chef de l'Etat de mettre tous les moyens en œuvre pour que le Congo soit connecté

à ce nouveau câble sous-marin, a poursuivi Louis-Marc Sakala.

Le directeur général de l'ARPCE a annoncé, dans quelques semaines, l'officialisation pour un des opérateurs de la place de la demande d'une licence 5G, car aller vers des technologies 4G ou 5G nécessite beaucoup de débits internet et de vitesse, sinon la technologie ne servirait à rien.

Le câble 2Africa est le premier câble de par sa capacité, à interconnecter toutes les universités d'Afrique. Il ne va pas seulement interconnecter l'Afrique, mais également le Moyen-Orient et l'Europe. «Avec ce nouveau câble, nous aurons de moins en moins de baisse ou d'algues sur notre connectivité internet. Avec le câble 2Africa, nous n'aurons pas de relais pays par pays, mais nous serons directement connectés à plusieurs grands pays», a-t-il déclaré.

Seize pays africains seront connectés à ce câble sous-marin, notamment le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Gabon, le Congo, la RD Congo, l'Afrique du Sud, Madagascar ou Djibouti.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT

Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville, Brazzaville.

Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244

E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com

République du Congo

« EDUPASS »

Société A Responsabilité Limitée

Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA

Siège social : Immeuble Yoka Bernard, Rond-Point la coupole, Centre-ville, Brazzaville

RCCM : CG-BZV-01-2022-B12-00057.

REPUBLIQUE DU CONGO.

NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT ET POUVOIRS.

Aux termes d'un procès-verbal des décisions collectives ordinaires de la Société A Responsabilité Limitée dénommée « EDUPASS », en date à Brazzaville du 18 août 2023, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 21 août 2023, sous Folio 149/3, n°2458, deux résolutions ont été adoptées.

1- La nomination de Monsieur DIAW Mamadou en qualité de nouveau gérant ;

2- Les pouvoirs donnés à Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire à Brazzaville, pour l'accomplissement des formalités légales.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 22 août 2023, sous le numéro **CG-BZV-01-2023-D-00418** ;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 22 août 2023, sous le numéro **CG-BZV-01-2022-B12-00057**.

Fait à Brazzaville, le 22 août 2022

Pour avis

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

PROJET DE RENFORCEMENT DES
CAPACITES EN STATISTIQUES

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité *Travail*Progrès

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°018/PSTAT /UCP/2023

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL CHARGE DE L'EVALUATION FINALE DU PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES (PSTAT)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour la poursuite de la mise en œuvre des activités du « Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **«recrutement d'un consultant international pour l'évaluation finale du PSTAT ».**

2. L'objectif général de la mission est de faire une évaluation quantitative et qualitative des impacts/effets engendrés par les actions du projet (2015 à 2023) et de recueillir le niveau de satisfaction des bénéficiaires. Plus spécifiquement il s'agira de : (i) apprécier la pertinence de la formulation du projet : objectif de développement du projet (ODP), objectifs spécifiques, activités prévues, stratégies de mise en œuvre et la structuration du PSTAT,

(ii) apprécier l'efficience et l'efficacité du PSTAT ; (iii) analyser les effets (résultats) du projet ; (iv) analyser la pérennité des effets du projet , etc.

3. L'Unité de coordination du Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) invite les consultants individuels à fournir en français sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou PDF), un dossier de candidature comprenant : une lettre de motivation, un CV détaillé indiquant les missions similaires exécutées.

4. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018).

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission à l'adresse ci-dessous ou par courriel : pstatcongo@gmail.com

, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

6. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou par courriel au plus tard le 31 août 2023 (à minuit heure locale) et porter clairement la mention du poste sollicité.

7. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est : **PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES_UNITE DE COORDINATION DU PROJET, À BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L'AMBASSADE DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO**
Tél : +242 22 613 31 08 / E-Mail : pstatcongo@gmail.com

Fait à Brazzaville le 17 août 2023

Patrick Valery ALAKOUA
Coordonnateur du PSTAT

INSTITUT DES SŒURS AUXILIATRICES DE MARIE IMMACULÉE

Sœurs Carmella, Rosine et Thalina ont célébré leurs 20 ans de vie religieuse

Il y a vingt ans, le 9 août 2003, sœurs Carmella Mbolongo, Rosine Itoua et Thalina Carine Kandza, émettaient leurs premiers vœux dans l'Institut des sœurs Auxiliatrices de Marie Immaculée, devenant ainsi la première promotion de cet institut en dehors de la supérieure-fondatrice Sr Eliane Julienne Boukaka. Pour commémorer cet événement qui ne pouvait pas passer sous silence, une messe a été célébrée, mercredi 9 août 2023, dans la chapelle des Sœurs Auxiliatrices de Marie Immaculée, au Centre Sadisana à Massengo, dans le 9^e arrondissement, Djiri, de Brazzaville.

Présidée par Mgr Anatole Milandou, archevêque émérite de Brazzaville, la messe a été concélébrée par Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala, et par de nombreux prêtres dont le père Jacques Kisito Kouyimoussou, curé de la paroisse Saint Grégoire de Kingoma/Massengo, les abbés Isaac Robert Bitsoumanou, curé de la paroisse Saint Théophile de Kindamba, Wilfrid Bissamou, vicaire de la paroisse Christ-Roi de Loandjili, à Pointe-Noire, John Comli Ngouba-Côme-Bokotaka, vicaire de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, Donatien Djambou, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, résidant au Centre Sadisana pour des raisons de santé, etc. Dans son homélie, l'évêque de Kinkala a dépeint la noblesse de la vie religieuse, justifiant le fait que Dieu a besoin que des jeunes filles et garçons se consacrent à Lui pour que se répande son règne à travers le monde. Il a félicité les trois religieuses pour leurs vingt ans de fidélité au Seigneur, en continuant

à marcher à la suite du Christ qui les a appelées à son service afin qu'elles soient des témoins et des artisans de l'amour et de la gloire de Dieu dans leurs milieux de vie et notamment dans leur vie communautaire. Après l'homélie, a eu lieu le rite de bénédiction des parents des trois candidates aux vœux temporaires le samedi 12 août 2023, en l'église Sainte Rita de Moukondo. Les parents respectifs de ces trois candidates : sœurs Berdèche Moundélé Kouel-Bela, Emeldie Rock-Vedia Mikouiza, Gelina Pavlove Assanga Oko, ont donné à Dieu leurs filles afin qu'elles œuvrent dans la moisson du Seigneur aux côtés de leurs aînées dans la foi qui les ont reçues dans cet institut ayant pour charisme particulier : l'accompagnement des personnes malades confrontées au mystère de la finitude de la vie au moyen de l'administration des soins palliatifs ayant pour but de réduire la douleur et de permettre aux malades concernées d'achever leur pèlerinage terrestre avec honneur et dignité.



De g à dr Soeurs Rosine Itoua, Thalina Kandza et Carmella Mbolongo

Peu avant la fin de la messe ayant pour coryphée sœur Sabine Bintsanga et animée par le chœur Notre-Dame Auxiliatrice, au nom de ses deux consœurs, sœur Thalina Carine Kandza a prononcé le mot de remerciements. Elle a rappelé qu'il y a vingt ans, Mgr Anatole Milandou, alors archevêque de Brazzaville, avait présidé la messe au cours de laquelle elles avaient émis leurs vœux temporaires. Et vingt ans plus tard, il est encore là pour présider la messe commémorative de leurs vingt ans de vie religieuse : « 20 ans durant, cette semence jetée en terre dans cet institut en fondation, a fait son chemin de croissance, rencontrant à son passage tantôt du beau temps rempli de soleil, tantôt du temps orageux avec des vents violents. Pourtant cette semence a continué son processus de croissance parce que le Maître de la moisson qui fait germer et

grandir la moisson est là », a-t-elle fait savoir. Sœur Eliane Julienne Boukaka a exprimé la joie de l'Institut qu'elle dirige pour les 20 ans de fidélité au Seigneur de ses trois consœurs qui ont tenu bon contre vents et marrées, à continuer à marcher à la suite du Christ. « Nous avons voulu mettre en exergue leurs exceptionnelles contributions dans cette œuvre parmi nos objectifs à atteindre en cette année où notre mère l'Église a célébré ses 140 ans de sa seconde évangélisation », a-t-elle déclaré. Intervenant en dernier lieu, Mgr Anatole Milandou a encouragé les membres de cet institut qui œuvrent dans le domaine des soins palliatifs. Il leur a demandé de continuer dans cet élan afin d'offrir aux malades qu'ils accompagnent une fin de vie digne et honorable.

Gislain Wilfrid BOUMBA

... Ils ont dit : ...

Sœur Thalina Carine Kandza, Auxiliatrice de Marie Immaculée, l'une des trois jubilaires : « On ne le mérite pas. Aujourd'hui si on me pose la question de savoir, mais comment vous avez fait ? Je dirai : « Je ne sais pas ». Mais le Seigneur sait. C'est Lui qui nous a choisies. C'est Lui qui nous a donné



cette force chaque jour de marcher avec Lui. Quand nos pas étaient en train de se fatiguer, Lui, il prenait la relève. Et nous disons grand merci au Seigneur, pour sa fidélité, pour son amour et pour tout ce qu'il fait pour nous et aussi pour tout l'Institut. Dans tout cela, dans le vent, le froid, la pluie, nous avons regardé le Seigneur. C'est Lui qui fait tout, c'est Lui qui sait tout. Lorsqu'on se confie en Lui, tout marche. A l'endroit des jeunes filles qui veulent suivre nos pas, je leur dirai de ne pas hésiter, de ne pas avoir peur. Nous nous sommes lancées dans le vide, c'était le début, on s'est lancé. Mais lorsqu'on se lance, Dieu fait le reste. Sa Providence ne nous abandonne jamais. A ces jeunes filles, je dirai : « N'ayez pas peur, avancez au large, allez-y, suivez ce que vous dit votre cœur, n'ayez pas peur et ne vous laissez pas égarer par le vent présent. Servir le Seigneur, c'est du bonheur. Le secret de nos vingt ans de fidélité appartient au Seigneur. C'est tout simplement la confiance au Seigneur et la prière. »

Propos recueillis par Léandre MASSAMBA «Le Coq» et Gislain Wilfrid BOUMBA

Sœurs Berdèche Moundélé, Emeldie Mikouiza et Gelina Oko ont émis leurs vœux temporaires

L'église Sainte Rita de Moukondo a vibré à l'occasion de la messe marquant les premiers vœux des sœurs Berdèche Moundélé Kouel-Bela, originaire de la paroisse Saint-Pierre Claver de Baongo dans l'archidiocèse de Brazzaville; Emeldie Rock-Vedia Mikouiza, originaire de la paroisse Saint Matthieu de Mbandza-Ndounga, dans le diocèse de Kinkala; Gelina Pavlove Assanga Oko, originaire de la paroisse Saint-Joseph de Mossendé, dans le diocèse de Gamboma. Ces trois candidates à la vie religieuse ont émis leurs vœux simples dans l'Institut des sœurs Auxiliatrices de Marie Immaculée ayant pour supérieure-fondatrice Sr Eliane Julienne Boukaka. C'était samedi 12 août 2023, la veille de la première édition de la procession mariale dans l'archidiocèse de Brazzaville.

Présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), la messe a été concélébrée par Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, vice-président de la CEC, et par de nombreux prêtres dont les pères Raphaël Bazebizonza, S.J. supérieur des jésuites au Congo, vicaire épiscopal chargé de la Vie consacrée, Godé Manunga, supérieur provincial des pères de la Société du Verbe Divin, Romuald N'lumbu Nfumu Sangu, supérieur des marianistes, Stanislas Arsène Makouaya, curé de la paroisse d'accueil, Casimir Moukouba, directeur diocésain de la litur-

gie, les abbés Crispin Massamba, vicaire de la paroisse Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde, Davy Ibara, formateur au Grand séminaire Cardinal Emile Biayenda de Kinsoundi, Donatien Djambou, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, résidant au Centre Sadisana à Massengo pour des raisons de santé, etc. Dans la foule des participants, il y a eu plusieurs personnalités de divers rangs, des religieux et religieuses de diverses congrégations dont des supérieures majeures accompagnées de leurs membres. Au nombre desquelles pouvaient être distinguée Mère Marie Paule, prieure des sœurs de la Visitation Sainte Marie de



Les trois religieuses à l'honneur et la supérieure-fondatrice entourées de l'archevêque de Brazzaville et de l'évêque de Gamboma

Loango, etc. Dans son homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a exhorté les religieuses en général et les trois professes en particulier, à aller de l'avant sur le sentier qu'elles ont choisi afin de répandre le parfum du règne de Dieu dans le monde, de demeurer des témoins et des artisans de l'amour et de la gloire de Dieu dans leurs milieux de vie respectifs et notamment dans leurs vies communautaires respectives. Après l'homélie, a eu lieu l'exécution du rite des vœux temporaires par la litanie

des saints, suivie du dialogue entre l'archevêque et les candidates, le tout couronné par le baiser de paix, précédé de la remise des signes distinctifs de leur appartenance à cette famille religieuse sortie des chemins battus, ayant pour charisme, l'accompagnement des personnes malades. Peu avant la fin de la messe ayant pour coryphée sœur Sabine Bintsanga et animée par la chorale paroissiale Magnificat, sœur Berdèche Moundélé Kouel-Bela, au nom de ses deux consœurs, a prononcé le mot de remerciements. « Dieu

nous a choisies afin de Lui consacrer toute notre vie dans l'Institut des sœurs Auxiliatrices de Marie Immaculée, telle est l'expression de son amour infini pour nous », a-t-elle affirmé. Sœur Eliane Julienne Boukaka a remercié l'archevêque de Brazzaville pour sa sollicitude paternelle, l'évêque de Gamboma et les prêtres concélébrants pour leur présence reconfortante et a exprimé la joie de tout l'institut de recevoir en son sein ces trois nouvelles professes appelées par le Seigneur à rejoindre le cercle encore ouvert des Auxiliatrices de Marie Immaculée.

Mgr Urbain Ngassongo, rentré récemment des Journées mondiales de la Jeunesse (JMJ) de Lisbonne-2023, a transmis le message du Pape aux jeunes du monde entier ; il leur demande de demeurer dans la joie, d'être des artisans d'amour et de paix. L'évêque de Gamboma a présenté et félicité le curé de la paroisse Saint-Joseph de Mossendé pour le travail accompli sur Sr Gelina Pavlove Assanga Oko, pour l'avoir identifiée et accompagnée jusqu'à ses premiers vœux dans cet institut spécialisé dans l'accompagnement des personnes malades sans distinction d'ethnie ou d'appartenance sociale. Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a remercié tous les participants à la messe, notamment Mgr Urbain Ngassongo et les prêtres concélébrants ainsi que tout le peuple de Dieu. Il a félicité les membres de l'Institut à l'honneur pour le travail accompli en faveur des personnes malades et les a exhortés à aller de l'avant pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes.

G. Wilfrid BOUMBA

ARCHIDIOCESE D'OWANDO

Erection d'une Fondation pour Mgr Georges Firmin Singha

Le diocèse d'Owando a commémoré dimanche 20 août 2023 le 30ème anniversaire du rappel à Dieu de Mgr Georges Firmin Singha, ancien évêque d'Owando et de Pointe-Noire, décédé le 18 août 1993. Au cours d'une messe solennelle qu'il a présidée à cette occasion à Boundji, Mgr Victor Abagna Mossa, archevêque métropolitain d'Owando a publié un décret érigeant la Fondation Mgr Georges Firmin Singha (FMGFS). Certains membres de la coordination nationale de cette structure ont été présentés à l'assemblée. La messe a coïncidé avec l'ordination presbytérale de l'abbé Jean Médéric Ebounou Epfouebe, ordonné diacre au Bénin où il a étudié.

La messe marquant les 30 ans du rappel à Dieu de Mgr Georges Firmin Singha couplée à l'ordination de l'abbé Jean Médéric Ebounou Epfouebe a réuni des personnalités et amis proches aux côtés des membres de la famille de l'illustre prélat, parmi lesquels Maître Théophile Mbtsi, avocat général près la Cour suprême et son épouse; le sous-préfet,

la prise de parole par le chancelier l'abbé Yustev Friedrish Ndeka Ndeka, qui a fait lecture du décret de reconnaissance de la Fondation, puis présenté les différentes délégations, avant l'intervention en dernier lieu de Mgr Abagna, qui a invité le peuple de Dieu à s'unir à la messe de passation de témoin avec Mgr Gélase Arnel Kema, administrateur apostolique



Mgr Victor Abagna Mossa



Abbé Jean Médéric Ebounou Epfouebe



Monsieur Simon-Pierre Singha donnant son témoignage

mois de mai, dans le cadre du 30ème anniversaire du rappel à Dieu de ce serviteur dévoué et obéissant. A Boundji, sur l'esplanade de l'église se trouve érigé le buste du prélat, qui accueille tout passant ou visiteur. En effet, cette maison de for-

œuvre. A noter que l'abbé Jean Médéric a passé son stage diaconal à la cathédrale Christ-Roi d'Owando, sous la responsabilité de l'abbé Josias Oyombo Nkoli, curé de cette paroisse et vicaire général sortant. Il a été recalé à deux reprises, mais a tenu bon grâce notamment à sa maturité d'après ceux qui l'ont suivi. On a noté la présence à sa messe d'ordination des délégations venues du Bénin, de la RD Congo, de Dolisie, de Brazzaville, de Gamboma. La délégation de la RD Congo avait à sa tête le père jésuite Nzuzi Bibaki, qui conduit un groupe de religieux qui a rencontré au préalable Mgr Abagna à Owando. Ils viennent concrétiser une œuvre entamée avec Mgr Ernest Kombo, évêque d'Owando d'illustre mémoire, qui consiste à fonder dans le diocèse l'Institut religieux des missionnaires de Jésus et de Marie à Cana. Le père Nzuzi Bibaki est un vieux compagnon du père Jean Roger Ndombi, l'un des premiers jésuites congolais après Mgr Kombo. C'est pour la deuxième fois qu'il foule le sol de Boundji, où il avait déjà été en septembre 1986, lors de l'ordination presbytérale du père Ndombi.

Aristide Ghislain NGOUMA

Membres de l'équipe de coordination

1. Xavier MPOUGALOGUI
2. Ghislain Aristide NGOUMA
3. Sr Dora ITOUA
4. Gabriel ITOUA
5. Paul MANGA
6. Marc AMBETO
7. Pascaline ASSASSA



Vue de l'autel pendant la messe

l'administrateur-maire de la communauté urbaine ainsi que la députée suppléante de Boundji Avanke Tsatsa Lékoundzou. Dans son mot de bienvenue, l'abbé Stanislas Eboba Mbira, curé de la paroisse de Boundji a, au nom de la communauté paroissiale, salué l'archevêque d'Owando ainsi que tous les participants à cette célébration eucharistique. Il a souligné le caractère solennel de celle-ci, qui est une occasion d'avoir une pensée pieuse pour Mgr Georges Firmin Singha et de manifester la joie des chrétiens de Boundji pour l'ordination de l'abbé Jean Médéric, dans la dynamique des 123 ans de leur paroisse cette année. Pour la circonstance, Mgr Abagna a chargé l'abbé Justin Singha, ancien vicaire général d'Owando en mission à Bordeaux en France de prononcer l'homélie. Ainsi, pour exhorter le peuple de Dieu à travers les textes liturgiques du jour (Is 56,1.6-7; Rm 11,13-15.29-32; Mt 15,21-28), le prêtre a bâti son homélie en trois points: l'approfondissement du dialogue entre Jésus et la Syro-phénicienne; quelques traits du ministère pastoral de Mgr Georges Firmin Singha et une parole amicale à son petit-frère, l'abbé Jean Médéric. Parmi les interventions qui ont marqué cette célébration, il y a eu les mots de remerciements du curé de la paroisse et du nouveau prêtre; le témoignage de M. Simon-Pierre Singha, petit-frère Mgr Singha, qui a pris la parole au nom de la famille; le mot de la porte-parole du comité d'organisation de ces festivités Avanke Tsatsa Lékoundzou, qui a offert une chasuble au nouveau prêtre et à la paroisse;



Les officiels participant à la messe

d'Owando mercredi 23 août 2023, à 15h, en la cathédrale Christ-Roi d'Owando.

Mgr Georges Firmin Singha et sa fondation

Evêque d'Owando (1972-1988) et de Pointe-Noire (1988-1993), Mgr Georges Firmin Singha a été également président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) de 1977 à 1986. Il repose dans l'église Saint François Xavier de Boundji, sa terre natale. Depuis sa mort, sa tombe est devenue un lieu de mémoire et de pèlerinage, qui accueille d'année en année les chrétiens membres des groupes et fraternités qui se souviennent de ce personnage qui a beaucoup marqué l'Eglise et son époque. Parmi les pèlerins, figurent les séminaristes et formateurs du Grand séminaire de philosophie qui porte son nom à Brazzaville qui vont eux aussi se recueillir souvent à sa tombe. Cette année, ils y étaient avec leur recteur l'abbé Christophe Mabougou au

mation a tenu à commémorer dignement les 30 ans de la disparition de Mgr Georges Firmin Singha, en lui rendant hommage par des Journées philosophiques sur son œuvre missionnaire. Il s'agit d'un colloque organisé du 10 au 11 mai 2023 à Brazzaville, qui avait pour thème: «Héritages, trajectoires, évocation. Les défis pastoraux de Mgr Georges Firmin Singha, Mwênè pèlè (1924-1993)». Ce colloque a donné l'opportunité aux intervenants de retracer l'itinéraire et l'existence de ce pasteur en faisant ressortir les grands traits de son œuvre et sa personne. Il s'est tenu dans la foulée des 140 ans de l'évangélisation du Congo. Le but de la fondation est de mettre en valeur le ministère, le charisme et le témoignage de Mgr Georges Firmin Singha. L'abbé Stanislas Eboba Mbira, curé sortant de la paroisse Saint François Xavier de Boundji a été nommé aumônier diocésain et prêtre accompagnateur de cette

XXI° DIMANCHE ORDINAIRE-ANNEE-A-

«Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise»

Textes: Is 22,19-23; Ps 137 (138),1-2a,2bc-3,6.8bc; Rm 11,33-36; Mt 16,13-20

«Et vous, que dites-vous? Pour vous, qui suis-je»? La question que Jésus pose à ses disciples est adressée à nous tous aussi. Pour toi, qui suis-je? C'est une question qui nous demande de faire un peu de silence en nous-mêmes, avant de répondre, sans être ni hâtifs ni banals. Dans la narration des évangiles, cette question est précédée d'une autre, qui porte l'attention des disciples sur les opinions des foules: «Au dire des gens, qui est le Fils de l'homme»? Et les disciples rapportent tous les points de vue qu'ils ont écoutés parmi le peuple: «Pour les uns, Jean le Baptiste; pour d'autres, Elie; pour d'autres encore, Jérémie ou l'un des prophètes». On voit bien qu'il s'agit de positions sincères et que les foules ont la perception que Jésus est une manifestation authentique et très puissante de la présence de Dieu. Pourtant, le lecteur de l'évangile sait que ces réponses sont déficitaires, mais on comprend aussi que, à ce moment-là, les foules ne pourraient pas arriver par elles-mêmes à capturer l'identité singulière et incomparable de Jésus. Mais quant à eux, les disciples, ont-ils compris la vérité plus profonde? Ou pourraient-ils se conformer tout simplement à l'opinion commune?

C'est Simon-Pierre qui répond au nom de tous: «Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant»! Jésus confirme la vérité de cette profession de foi, et il atteste surtout que sa source n'est pas dans les capacités humaines, mais c'est une véritable révélation de Dieu. Et ce n'est pas tout, Jésus promet que Pierre continuera à garantir l'unité de l'Eglise, qui sera bâtie sur lui à jamais: «Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise; et la puissance de la mort ne l'emportera pas sur elle».

Il ne sera pas insensé d'écouter les opinions et les sentiments des croyants, sur la foi, sur la volonté de Dieu, sur la mission de l'Eglise, car dans le sentiment commun des croyants le Seigneur pourra toujours manifester son guide et sa présence. Mais il y aura toujours à Pierre la tâche de vérifier et d'avertir si les intuitions, les pensées et les déterminations à prendre correspondent à l'unité de la foi de l'Eglise. Dans l'Eglise du Seigneur, la multiplicité des expressions, des spiritualités et des charismes ne doit être jamais étouffée, mais cette multiplicité est toujours en harmonie avec l'unité inébranlable de la foi, garantie par le Successeur de Pierre, le Pape.

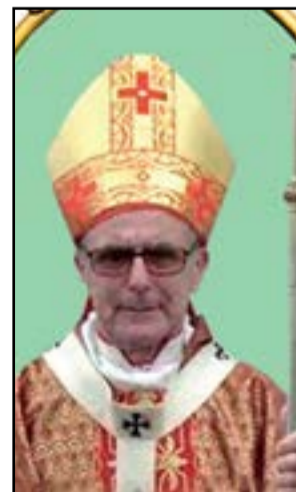
En particulier, l'unité de la foi ne signifie pas donc uniformité de styles et de langages. Mais, en même temps, l'expression des sentiments et des spiritualités des individus et des communautés ne peut pas être recherchée comme un but en elle-même, même en dépit de l'unité de la foi et de la communion. Le pluralisme des expressions de la foi est une ressource pour l'unité de la foi, pas une séparation. C'est ce qui arrive par exemple dans les sectes et dans certaines communautés: la recherche exclusive de formes religieuses qui garantissent aux individus une bonne dose «d'émotion» et «d'énergie», avec peu de «règles» et de responsabilités. Elle propose une sorte de «marché» de formes religieuses, où chacun peut choisir ce qu'il préfère et pour le temps qu'il veut. Mais les marchés des émotions religieuses ne sont pas l'Eglise de Jésus.

Le Seigneur appelle tous ses disciples à son cœur, sans qu'ils se laissent confondre: il est toujours vivant et présent dans l'unité de son Eglise, bâtie sur Pierre, et il y souffle son Esprit qui la fait vivre dans la pluralité de ses dons et de ses expressions. La richesse de toutes les diversités peut y habiter, tous les charismes l'enrichissent; un seul Corps, un seul Esprit, un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême l'unissent, car un seul Dieu et Père de tous est au-dessus de tous, par tous, et en tous.

P. Francesco BRANCACCIO (Catanzaro, Italie)

NECROLOGIE

La Conférence épiscopale nationale du Cameroun (CENC), Mgr Joseph Atanga, S.J., archevêque de Bertoua et la communauté chrétienne catholique de son archidiocèse, la Congrégation du Cœur immaculé de Marie (CICM), ainsi



que la famille biologique du défunt, ont la douleur d'annoncer le retour au Père de Mgr Roger Charles PIRENNE, archevêque émérite de Bertoua, survenu à Yaoundé, au Cameroun, le dimanche 6 août 2023, à l'âge de 89 ans des suites de maladie.

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Les étudiants des établissements membres, formés à la gestion des données avec Excel

L'agence universitaire de la francophonie (AUF), à travers son Campus numérique francophone de Brazzaville, et l'École supérieure de gestion et d'administration des entreprises (ESGAE) ont coorganisé du 7 au 9 août 2023, à Brazzaville, une formation sur le traitement des bases de données avec Excel, destinée à 70 étudiants des établissements membres de cette institution universitaire en République du Congo.

L'AUF était représentée par son responsable pays, le Pr Edouard Ngamounsika, et l'ESGAE, par son directeur général, le Pr Armand Roger Makany. La formation était assurée par Prince Biniakounou Mbizi et Lemmy Hermin Moukouanga Mabiala, deux animateurs expérimentés en big data ou data analyse et Excel. Edouard Ngamounsika, qui a délocalisé cette activité des bureaux de l'AUF pour l'ESGAE, justifie ce geste par l'ambition de son institution d'aller vers l'étudiant qui est au centre des préoccupations de l'AUF. Et pour cette dernière, former les étudiants et les futurs entrepreneurs en gestion des bases de données avec Excel et d'autres logiciels de gestion est d'une grande importance aussi bien pour les apprenants que pour le développement des affaires, des entreprises. L'AUF estime que les outils d'ana-

lyse de données permettent aux entreprises d'obtenir des informations précieuses, de prendre des décisions plus éclairées et d'identifier rapidement des modèles et des tendances dans leurs données. La suite bureautique office avec ses outils comme Word, Outlook et Excel, est un outil beaucoup utilisé dans le milieu professionnel. C'est pourquoi, parler d'une formation qualifiante revient à se former sur ces outils. C'est dans cette optique que cet atelier visant à former les étudiants des établissements membres de l'AUF sur le traitement de données sur Excel en s'appuyant sur la collecte des données, le stockage dans une base de données, l'analyse de ces données à des fins spécifiques constitue un enjeu capital. L'objectif général de cet atelier était de familiariser et de renforcer les compétences des participants



A l'issue de la formation

à des techniques de traitement de données en matière de collecte, traitement et analyse des données. Spécifiquement, cette formation était organisée pour permettre aux participants de s'initier aux analyses statistiques descriptives et inférentielles, collecter et concilier des données multiples, définir les données et stockage, analyser avec des tableaux croisés et graphiques, etc. A l'issue de la formation, les 70 participants venus de l'Université Marien Ngouabi, l'ESGAE, l'Institut des sciences et techniques professionnelles (ISTP),

l'Institut de gestion et de développement économique (IGDE) ont renforcé leurs capacités en conception et administration des questionnaires, ils ont pu être renseignés sur les outils de préparation des tableaux statistiques, les outils de traitement des données collectées. En outre, les étudiants ont eu connaissance des méthodes basiques d'aide à la décision, des techniques de collecte de données et d'analyse.

Gaule D'AMBERT

DIRECTION GENERALE DE L'ALPHABETISATION

Les cadres et agents à l'école du savoir

Dans la dynamique de l'apprentissage tout au long de la vie, prônée par les Nations unies, la direction générale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (DGAENF), structure sous tutelle du ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, a initié une série de formations à l'endroit de son personnel.

Ces formations s'inscrivent dans le cadre d'un programme intitulé «*La week-end de l'andragogie*». La première session s'est déroulée le samedi 12 août 2023 à l'Institut national de recherche et d'action pédagogiques (INRAP) à Brazzaville.

C'est la directrice générale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, Laure Alphonsine Yockah Okondo, qui l'a ouverte, en présence du directeur de l'alphabétisation des adultes, Remy Boumba.

La formation a concerné les anciens agents et nouveaux affectés à cette direction. Pour les nouveaux cadres de cette direction générale, il a été question de s'approprier, entre autres,

les fondamentaux du système éducatif non formel, l'éthique et la déontologie, le cadre juridique, etc.

La directrice générale de l'alphabétisation a rappelé la vision du Gouvernement en matière d'éducation qui est celle de parvenir à une éducation de qualité, apportant à tous les enfants, jeunes et adultes de tous les milieux, sans distinction de sexe, des connaissances et compétences indispensables à leur autonomisation et intégration sociale. «*Le système éducatif doit disposer des ressources humaines bien formées, capables de contribuer au couronnement de cette vision. Et parmi les leviers sur lesquels il faut agir figure en bonne place la formation des enseignants et du*



Les agents de la DGAENF et Laure Alphonsine Yockah Okondo pendant la formation

personnel éducatif, quel que soit le niveau auquel ils sont appelés à intervenir», a-t-elle fait savoir. Consciente des subtilités et particularités que requiert l'offre éducative non formelle, la DGAENF entend s'orienter vers l'amélioration des compétences, des aptitudes et des attitudes des agents sous tutelle. «*Les nouvelles recrues mises à la disposition de notre structure trouveront au cours de cet atelier,*

qui coïncide avec le rendez-vous des «*Samedis de l'andragogie*», des substrats nécessaires à l'accomplissement avec succès des tâches que l'on attend d'elles. C'est donc une «*école interne*» ouverte aux agents et cadres de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle appelés à piloter avec plus de dextérité l'action pédago-andragogique», a-t-elle souligné.

E.M.-O

DROITS DE L'HOMME

L'OCDH déplore les conditions de détention au Congo

L'Observatoire congolais des Droits de l'homme (OCDH) a donné une conférence de presse, vendredi 11 août 2023, au Centre d'information des Nations Unies, à Brazzaville, pour condamner avec des preuves «*irréfutables*» les actes de torture qu'infligent les officiers de police sur les citoyens et les conditions de détention arbitraire.

Le témoignage de Côte Venceslas Ngandounou en est un exemple. Il a été détenu au commissariat de police de Mfoa, à Brazzaville, de façon illégale, sans informer son entourage. Même l'infraction pour laquelle il a été arrêté n'avait pas été signifiée, a fustigé Franck Chardin Aubin Tchibinda, directeur exécutif de l'OCDH.

A cette occasion, il a informé l'opinion sur le droit de réponse au journal «*Le Trou-*

badour» dans son article titré: «*Et si l'OCDH a accusé à tort des officiers de police de faits de détention arbitraire et de torture?*» publié dans l'édition n°189 du 7 juillet 2023 accusant l'OCDH d'avoir porté de fausses accusations contre les officiers de police.

L'OCDH a réaffirmé que ces accusations s'appuient sur des preuves recueillies lors des enquêtes de terrain et a transmis aux instances juridiction-



Franck Chardin Aubin Tchibinda pendant la conférence de presse

nelles pour une instruction. Franck Chardin Tchibinda exhortant les autorités congolaises à garantir la liberté d'expression, le respect de l'intégrité physique, a rappelé

les objectifs de son organisation. Il s'agit entre autres de la promotion, la défense et la protection des droits humains.

Philippe BANZ

LUTTE ANTI-TABAC

Des actions coordonnées pour atteindre l'objectif

Le ministère de la Santé et de la population, en partenariat avec l'OMS Congo a organisé une réunion d'évaluation des besoins pour la mise en œuvre du protocole pour l'élimination du commerce illicite des produits du tabac. C'était le 8 août 2023, au ministère des Affaires étrangères, à Brazzaville.



Les organisateurs et les participants après la cérémonie d'ouverture

Les travaux ont été ouverts par le Dr Lambert Kitembo, coordinateur de l'unité de coordination des programmes et projets au ministère de la Santé, en présence du Dr Dieudonné Bakala, délégué du représentant de l'OMS Congo et de Rodrigo Santos Feijo, chef de mission du secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Le but était de mettre en œuvre le protocole de la Convention-cadre qui vise à sécuriser la chaîne logistique par des mesures relatives à la réduction de l'offre de tabac, conformément aux dispositions de l'article 15 de cette convention.

La rencontre a regroupé les représentants issus des administrations publiques et de la société civile. Elle avait pour objectif d'informer les acteurs clés sur les contours de la convention, dont le Congo est signataire. Et également d'identifier les forces et les faiblesses du dispositif législatif national, afin de mieux connaître les besoins réels, en vue de la mise en œuvre efficace de cette convention. Cette rencontre a donné lieu à un échange qui a débouché sur la mise sur pied d'un comité de suivi.

Pour le Dr Dieudonné Bakala, le commerce illicite des produits du tabac est un problème mondial qui nécessite une action concertée et coordonnée des Gouvernements, des organisations internationales et de la société civile. Le protocole qui vise à éliminer le commerce illicite des produits du tabac, constitue une étape cruciale dans la lutte contre ce fléau, a-t-il affirmé.

Le Dr Lambert Kitembo, ouvrant les travaux, a énuméré quelques actions liées à la lutte antitabac. «*Le Congo a interdit la consommation du tabac dans les lieux publics. De même, il a adhéré en mars 2015 au protocole pour l'élimination du commerce illicite des produits du tabac. Cette adhésion lui a permis d'occuper la 2e place dans la région africaine de l'OMS et la 9e place dans le monde. En vue de soutenir la mise en œuvre de ce protocole, le Congo a sollicité, depuis février 2023, l'appui technique du secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac pour compléter l'évaluation de ses besoins. C'est dans ce cadre qu'une mission est arrivée à Brazzaville. A l'issue de cette mission, un rapport d'évaluation des besoins et des recommandations a été formulé.*»

Jean-Pierre Bassadila, point focal de la lutte antitabac à la direction générale des Douanes et des droits indirects, a plaidé pour le renforcement des dispositifs au niveau des frontières pour accompagner cette lutte.

Philippe BANZ.

LUTTE CONTRE LA POLIOMYELITE

Garantir la santé des enfants en les vaccinant



Vacciner les enfants, c'est les sauver

En vue de renforcer l'immunité collective chez les enfants de 0 à 5 ans, et stopper la circulation du virus de la poliomyélite, le Gouvernement congolais organise du 25 au 27 août 2023 le deuxième passage de la campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite. Toutefois, le succès de cette campagne est tributaire de l'implication de tous les parents. Ne dit-on pas que vacciner les enfants, c'est les aimer.

G.N

MUSIQUE

Quand Belinda Ayessa parle de Zao !

A l'occasion du spectacle en hommage à Zao, organisé par le Centre culturel Zola, il y a quelques mois, la directrice générale du Mémorial Pierre Savorgnan Bélinda Ayessa qui était présente dans la salle, s'était prêtée à nos questions, rendant un hommage enjoué à l'artiste qu'elle a qualifié de baobab de la musique congolaise.

« Nous célébrons un grand baobab, un homme qui aura marqué sa génération, mais aussi la génération actuelle, certainement la génération future. Il n'y a qu'à voir les différentes prestations qui ont été à la hauteur et son répertoire qu'on a pu savourer, lors du spectacle qui lui a été consacré pour lui rendre hommage. Cela signifie simplement que, ce qu'il a eu à faire doit être transmis. Et donc je suis très heureuse, mais également émue de me retrouver aujourd'hui aux côtés d'un grand homme qui a marqué

l'histoire musicale de notre pays, c'est une légende. Voilà ! Aujourd'hui, les chansons de Zao, nous pouvons les inscrire dans le cadre planétaire. Qui ne connaît pas "Ancien combattant ?" Il faut maintenant se battre pour que ces chansons soient conservées, préservées. C'est pour cela que nous parlions tout à l'heure avec le directeur général de la culture de la Côte d'Ivoire, de la nécessité effectivement de pouvoir faire inscrire "Ancien combattant" au patrimoine immatériel de l'humanité. Mais, sur cette question, il faut



L'artiste-musicien Zao congratué par Bélinda Ayessa

dra voir cela avec l'UNESCO, comme c'est le cas aujourd'hui avec la Rumba. Cela est très important, et ça sera un bel hommage que nous allons rendre à Zao, ce talentueux artiste. Je serais très heureuse, si on pouvait encore en 2024, organiser un spectacle sur Zao. Je

reviendrais avec plaisir. Mais, en tout cas, je veux que Zao sache qu'il sera la bienvenue au Mémorial Pierre Savorgnan De Brazza».

Propos recueillis par Alain-Patrick MASSAMBA

FEDERATION DES CHORALES DU CONGO-BRAZZAVILLE

Le Bureau de la Sangha sera dirigé par Alain-Pierre Batsila

Après la quatrième édition du concours des chorales «le Congo a du chœur» remportée par la chorale La Semence de Ouesso, la Fédération des chorales du Congo Brazzaville (FCCB) poursuit ses objectifs : fédérer les chorales du Congo-Brazzaville ; accompagner les acteurs du chant choral ; assurer la professionnalisation des structures chorales.

Dans le cadre de la réalisation de son programme d'activités, après la région du Niari l'an dernier, le tour est revenu au département de la Sangha. Une grande rencontre a eu lieu à Ouesso en présence des représentants des confessions religieuses, le samedi 12 août 2023 dans la salle polyvalente de la Cathédrale Saint Pierre. Après avoir présenté et commenté les documents et les objectifs de la fédération, un délégué de la Sangha a été élu président de la FCCB-Bureau de la Sangha, en l'occurrence le nommé Alain-Pierre Batsila avec pour mission de renforcer la fraternité autour des chorales, transmettre les doléances à la fédération sur les besoins

de formation, rendre compte sur des activités de la Fédération aux Chorales de la Sangha. Le président national de la FCCB, Ghislain Pambou, a encouragé les chorales à devenir miroir par leur façon de rendre la finesse du chant. De plus, il a rappelé que «le Chant choral» occupe une place importante dans la vie de l'Homme, notamment dans ses dimensions psychosociales, émotionnelles et affectives. Le chant choral est une richesse car il favorise la rencontre du connu avec l'inconnu et de l'inconnu avec le connu. C'est autant dire que c'est une richesse pour notre pays d'avoir plusieurs chorales, lieux privilégiés pour transmettre la fraternité, la solidarité et le vivre ensemble dans un monde où le



Les membres de la FCCB nationale et de la Sangha autour des présidents Ghislain Pambou et Alain-Pierre Batsila

regard à l'autre n'existe quasiment plus, où les couleurs de la peau accentuent la différence entre les hommes, et aussi le fossé entre riches et pauvres. L'hymne à la joie tiré de la 9^e symphonie de Beethoven stipule que tous les hommes sont frères ; oui par la rencontre musicale nous sommes tous sur un même diapason sans couleur sauf au rythme de la beauté et du sourire sans ignorer que le

corps de l'homme n'est que musique et polyphonie comme la chorale. Deux ans d'existence la fédération des chorales a vu le jour au Congo pour porter haut les problèmes de l'art choral, son épanouissement et la formation des cadres de la musique chorale.

Alain-Patrick MASSAMBA (Sur les notes de Ghislain PAMBOU)

FILM SUR LA RÉVOLUTION DU CONGO

Rendre accessible l'histoire tous azimuts du Congo par le film

La célébration des 63 ans de l'existence de la nation congolaise, cette année 2023, a été l'occasion de faire connaître les 110 ans de l'histoire du Congo, surtout politique, de 1880 à 1991, à travers un film comprenant les trois parties de la trilogie révolutionnaire. Il a été écrit, réalisé et produit, pendant 10 ans de travail, pour pouvoir rendre accessible l'histoire du Congo en image, en trois volets, par le jeune cinéaste Hassim Tall Boukambou, petit fils d'un acteur politique de l'époque, Julien Boukambou, ancien syndicaliste des années 50 et 60, décédé en 1994. La salle de cinéma Canal Olympia de Poto-Poto, à Brazzaville, a été le lieu de projection de ce film, du vendredi 11 au dimanche 13 août 2023. Le premier jour, les spectateurs ont suivi le premier volet portant sur « la genèse » de l'histoire de 1880 à 1959. Le deuxième volet est intervenu, le jour suivant, intitulé « révolutionnaire (S) », contenant l'histoire de 1960 à 1966, avec le mouvement des 13,14 et 15 août 1963. Le dernier jour a été consacré au troisième volet avec pour titre « Tout pour le peuple » de 1966 à 1991, à la conférence nationale souveraine.

Pour le cinéaste, ce film est aussi une manière de rendre hommage à toutes les personnes qui ont vécu et construit le Congo dont certaines sont même mortes pour leur pays. Il est parti de la genèse pour que les Congolais puissent connaître tous ceux qui ont contribué à la proclamation de

la République du Congo, malgré les divergences. Le film permet de faire comprendre aux Congolais l'histoire méconnue de leur pays. Il retrace les différentes péripéties, surtout politiques, que le pays a connues. Le déclin fut donné par les archives de son grand-père Julien Boukambou, a dit le réalisateur.



De g. à dr. : Torben Nilsson, Prisca Ouya et Hassim Tall Boukambou

Le film parle de la période de la colonisation et celle de la révolution, avec l'indépendance. L'ensemble des acteurs sont congolais, qui se sont battus pour la liberté et le développement. Un diplomate, Torben Nilsson, chargé d'affaires à la Délégation de l'Union européenne au Congo, après le visionnage de ce film, a donné ses impressions. «Connaître son pays est une ri-

chesse fondamentale. Je salue ce travail incroyable qui a été réalisé et je demande encore de produire, c'est vraiment incroyable. Nous avons découvert les archives du Congo». Un homme politique, ancien ministre, Clément Mierassa, a visionné les trois parties du film, a bien apprécié le travail. «Je sors de là avec une très bonne impression. Mais, je pense à la jeunesse.

INTERVIEW

«Requiem pour deux âmes en paix», le 9^e roman d'Hygnas Embvani

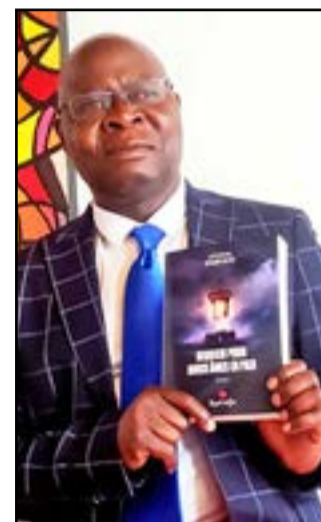
L'écrivain Hygnas Embvani vient de signer aux Editions Edilivre (Paris, France), son 9^e roman, intitulé: "Requiem pour deux âmes en paix", comptant 270 pages. Dans cet ouvrage, il met en lumière la dure réalité des difficultés, souvent infranchissables, que les migrants subsahariens rencontrent au cours d'un périple sans fin qui doit les conduire des côtes africaines de la Méditerranée pour l'Europe. Interview.

°Vous venez de publier un nouvel ouvrage, comment se présente-t-il?

°Le thème principal de ce roman m'avait été suggéré par un ami suisse qui avait longtemps séjourné dans des pays de la Corne de l'Afrique, et principalement en Ethiopie et à Djibouti. Marié à une Erythréenne, il est resté très lié à l'Afrique. Et lorsqu'il avait appris que des corps de migrants éthiopiens, soudanais, somaliens et érythréens avaient été retrouvés dans le désert libyen où ils avaient été jetés par ceux-là même qui les avaient assassinés, des intégristes religieux, il m'avait proposé d'écrire sur cette histoire.

°Concrètement de quoi parlez-vous?

°Avec cet ouvrage, j'entraîne les lec-



Hygnas Embvani tenant son roman

teurs sur les pas des migrants. C'est un sujet que j'expose et qui me permet de mettre en lumière les embûches souvent insurmontables que de jeunes aventuriers rencontrent dans leur soif de rejoindre ce miroir aux alouettes qu'est l'Europe. A travers ce roman, j'ai voulu aussi aborder la question assez sensible de la relation entre les populations blanches de l'Afrique du Nord et celles noires, des pays subsahariens. Je l'évoque en parlant des difficultés que rencontrent des migrants noirs, des humiliations qu'on leur fait subir lorsqu'ils doivent traverser les pays du Maghreb pour atteindre la côte africaine de la Méditerranée où ils seront pris en charge par des passeurs mafieux pour un voyage parfois sans retour vers l'Europe, engloutis par le ventre de mer. Ces situations de brimades, d'abaissements et parfois de violence physique que j'expose ici sont souvent attisées par des hommes politiques de haut rang, comme c'est le cas aujourd'hui en Tunisie où les migrants noirs sont embarqués par les autorités du pays puis abandonnés en plein désert en Libye, un pays en proie à la guerre, et donc soumis à l'insécurité.

°A quoi fait allusion l'autre message ?

°Il s'agit de se poser les bonnes questions, celles de bien définir le bonheur, ce sentiment qui n'a pas de normes universelles, pour ne pas courir à sa propre perte. Bien sûr, je le sais, c'est difficile à écrire ou à dire lorsqu'on est bien assis derrière son ordinateur, à ma place. Le désespoir des gens, celui de ces hommes et de ces femmes qui partent d'Afrique pour l'occident avec une forte probabilité de ne pas aller jusqu'au bout de leur rêve, on ne peut pas le minorer. Mais est-ce pour autant une raison de prendre des risques insensés pour un hypothétique bonheur alors qu'on sait pertinemment que la vie qu'on perd, on ne la regagne pas parce qu'on ne peut jamais le recouvrer?

°Vous êtes un romancier prolifique, mais peu connu au Congo, qu'elle en est la cause?

°Je pense que c'est une affaire de réseau. Enfin, peut-être que je suis en train de me tromper. Mais, il y a une dizaine d'années, j'avais contacté le président de l'UNEAC de l'époque en passant par une personne qui pouvait lui transmettre un courrier de ma part dans lequel je lui faisais part de l'intérêt que je portais à cette organisation. Et si mes souvenirs sont bons, je lui avais même fait parvenir trois de mes romans que je lui avais dédiés pour qu'il puisse se faire une idée de ce que j'écris. Mais, j'ignore s'il avait reçu cette correspondance. Ce qui est sûr c'est que cette initiative de ma part n'a jamais abouti. Avec le recul, je me dis que je n'avais sans doute pas emprunté la bonne voie. Il me fallait opter pour une procédure officielle que je ne connais toujours pas d'ailleurs... Après, depuis quelques années, lorsque j'écris, j'ai souvent eu des articles intéressants dans "La Semaine Africaine" et parfois dans le journal "L'Horizon Africain". Evidemment, je compte désormais sur votre volonté, votre professionnalisme pour que vous parliez de mes ouvrages afin qu'ils soient mieux connus sur ma terre natale. (A suivre)

Propos recueillis par Pascal NGALIBO-YALA

J'étais même à la Conférence nationale, j'étais au congrès extraordinaire du Parti congolais du travail (PCT), lorsque le Président Denis Sassou Nguesso est passé Président du comité central. J'ai vécu les assassinats de Marien Nguabi et de Masmamba-Débat. Mais, je sais que mes enfants ne connaissent pas cette histoire. Il faut remercier et féliciter le jeune cinéaste. Il faut que l'Etat le soutienne pour continuer à perpétuer ce travail». Jean Omer Ntady, expert culturel, a aussi livré ses impressions. «Il faut dire que le réalisateur est un monsieur très engagé pour s'être permis de se lancer sur cette piste-là qui demande vraiment du courage. Le travail qu'il a réalisé permet de connaître l'histoire du Congo, d'en faire la lecture qu'elle mérite et d'informer les jeunes générations qui en principe ne connaissent pas suffisamment l'histoire de leur pays. Même, quand on repart dans les études historiques, la tendance est que l'histoire du Congo a été écrite par d'autres personnes qui ne la connaissent pas, qui ne la vivent pas ou qui ne l'ont pas vécue. Il faut donc l'encourager dans cette démarche-là. Si d'autres personnes peuvent prendre le relais, ce serait enrichir davantage ce domaine historique». Hassim Tall Boukambou, le réalisateur du film à la fin de la projection des trois volets, au regard de la curiosité et de l'engouement des spectateurs, a adressé un message : « Je pense que les Congolais sont friands pour découvrir leur histoire et se remémorer. Il appartient à tout le monde de pouvoir la vulgariser. Je suis totalement satisfait que pendant les trois jours les Congolais aient été au rendez-vous. Il y a une volonté réelle de connaître son histoire. Je suis totalement ouvert à toutes les propositions d'où qu'elles viennent, des écoles, des associations, des établissements pour pouvoir diffuser ce film. Pour continuer à construire ce pays, il faut se servir de notre mémoire, de nos archives pour notre histoire. Il faut vraiment se la réapproprier, c'est très important ».

Philippe BANZ

Lettre ouverte aux pouvoirs publics congolais

Nous publions ci-dessous la lettre que le président d'UNICONGO a adressée aux pouvoirs publics. Le responsable de l'union patronale et interprofessionnelle les interpelle sur la perte de compétitivité du pays en matière de transit et leur demande d'entamer une réflexion approfondie, en collaboration avec les partenaires sociaux et le secteur privé, l'objectif étant de redonner au Congo son rôle de plaque tournante du transit en Afrique Centrale.

« Tous les petits écoliers en République du Congo se sont laissés dire des décennies durant que leur pays était un pays de transit. Cela a peut-être été vrai à une époque lointaine mais ce n'est clairement plus le cas aujourd'hui. Prenons le cas de l'acheminement de marchandises vers la Centrafrique pour illustrer nos propos. En effet, il fut un temps où les marchandises destinées à Bangui suivaient un itinéraire à travers le port de Pointe-Noire, puis transitaient via le Chemin de Fer Congo – Océan (CFCO) et les voies navigables (les fleuves Congo et Oubangui) jusqu'à leur

destination finale. La particularité de ce corridor résidait dans son coût, bien moins élevé que le parcours routier entre Douala et Bangui. En effet, le transport sur de longues distances via le rail et les voies fluviales est plus économique que par la route, d'autant plus que la parafiscalité sur les routes d'Afrique Centrale fait rapidement grimper les coûts. Cependant, de nos jours, le corridor Douala - Bangui a totalement surpassé son concurrent congolais, principalement en raison de la décrépidité du maillon crucial qu'est le CFCO. Pourtant, il existe une alternative routière à travers le

Congo, en empruntant les routes nationales 1 et 2 pour rejoindre Bangui. Malheureusement, les coûts associés à cette option sont prohibitifs. Il en coûte environ 3 000 000 FCFA pour transporter en camion un conteneur de 20 pieds jusqu'à Bangui via le Cameroun, contre 4 000 000 FCFA via le Congo, rendant ainsi le transit par notre pays quasiment inenvisageable. Un autre facteur qui a contribué à la perte de compétitivité du Congo par rapport au Cameroun en matière de transit réside dans les frais portuaires au Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN). Jusqu'à juin 2023, ces frais, en dehors des droits de douane, s'élevaient à 1 300 000 FCFA en moyenne pour un conteneur de 20 pieds, contre environ 1 000 000 FCFA au Port Autonome de Douala (PAD). Notre port était ainsi environ 30% plus cher.

En juillet, la situation s'est encore détériorée avec l'introduction de nouvelles mesures coûteuses au PAPN, notamment l'installation de nouveaux scanners et un programme de contrôle de conformité (PCEC). Ces services sont facturés respectivement 105 000 FCFA et 98 000 FCFA par conteneur de 20 pieds si l'on considère deux conteneurs par importation (ou par BL). Bien que nous ne remettons pas en question la nécessité de mesures de contrôle au PAPN, il est indéniable que le coût de passage par notre port est passé de 1 300 000 FCFA à 1 503 000 FCFA par conteneur, le rendant désormais 50% plus cher que Douala. Lorsque tous les coûts sont pris en compte, l'acheminement vers Bangui via Pointe-Noire revient environ 1 500 000 FCFA de plus. Sans oublier la lourde parafiscalité qui se mani-

feste chez nous sous la forme de multiples points de contrôle (forces de l'ordre, gardes forestiers, douanes, etc.) environ tous les 100 km sur nos routes nationales, un problème qui affecte néanmoins l'ensemble de la sous-région. Cela n'a de sens économiquement que de transporter des produits à forte valeur ajoutée ou alors des biens qui sont significativement moins chers chez nous par rapport aux pays voisins. Pour preuve, nous constatons que le Congo exporte essentiellement des carburants vers la Centrafrique de nos jours, leurs prix étant subventionnés par l'État. Une autre conséquence néfaste des coûts exorbitants liés aux corridors congolais est que même nos exploitants forestiers opérant dans le nord du pays se voient contraints d'exporter en majorité via le port de Douala. Ceux qui ne le font pas agissent principalement par patrio-

tisme, car il n'existe guère de justification économique à opter pour cette voie lorsque l'on est situé aux frontières du Cameroun (dans la région de la Sangha) ou de la Centrafrique (dans la région de la Likouala). Nous avons le corridor routier et le port maritime les plus chers d'Afrique Centrale. Ce fait doit interpeller les pouvoirs publics. Face à cette réalité, nous demandons aux autorités congolaises d'entamer une réflexion approfondie, en collaboration avec les partenaires sociaux et le secteur privé. L'objectif est de rétablir la compétitivité de notre pays et d'explorer les solutions permettant de lui redonner son rôle de plaque tournante du transit en Afrique Centrale. Il est crucial de concilier les objectifs maintes fois exprimés avec les actions concrètes entreprises. »

**Le Président d'UNICONGO
Michel DJOMBO**

Parader nu à Brazzaville : entre provocation, atteinte à la pudeur. Appel à la vigilance

Un récent article publié dans l'édition du vendredi 11 août 2023 de La Semaine Africaine, dans sa rubrique « Coup d'œil en biais », a suscité un vif émoi parmi les lecteurs. L'article rapporte qu'une personne de race blanche aurait décidé de se promener à poil dans les rues animées de Brazzaville. Cette situation inattendue a soulevé la question : devons-nous craindre une campagne des naturistes dans notre pays ? Cette initiative, pour le moins singulière, appelle à une réflexion plus profonde sur les enjeux socioculturels et les valeurs que nous souhaitons préserver en tant que nation africaine. Dans un monde où les frontières de la moralité et de la décence semblent parfois s'effacer, la réaction des Congolais face à cet incident ne devrait pas être simplement le rire. Il est crucial de rappeler que le respect mutuel, la décence et la préservation de nos cultures sont des éléments essentiels de notre identité en tant que peuple. La question soulevée par cet article quant à une éventuelle campagne des naturistes dans notre pays mérite également une réflexion approfondie. En se fondant sur un tweet de



Serge Armand ZANZALA

Jean-Luc Mélenchon, homme politique français, qui a dénoncé les autorités de son propre pays pour ce qu'il prétend être l'envoi de pédophiles en Afrique, alors que d'autres puissances mondiales comme la Chine, l'Inde et la Russie œuvrent dans divers domaines de développement sur le continent. Si la déclaration de Jean-Luc Mélenchon doit être prise avec précaution et vérifiée de manière appropriée, elle soulève néanmoins la question de la vigilance envers les influences étrangères qui pourraient potentiellement menacer notre société et nos valeurs. La relation que nous établissons entre la pédophilie dont parle Jean-Luc Mélenchon et le naturisme peut sembler controversée, mais

il est important de noter que toute intrusion dans les valeurs et les normes de notre société, qu'elles soient culturelles, morales ou sociales, doit être examinée sous un angle critique. La préservation de nos cultures africaines riches et diverses est essentielle pour maintenir notre identité et notre dignité en tant que nation. Dans notre roman « Logements Généreux Bâti en Terre », publié aux Éditions américaines Amazon qui traite de la question des LGBT, nous soutenons le discours des autorités religieuses, notamment Mgr Ignace Bessi Dogbo, Président de la Conférence Episcopale Ivoirienne, et Mgr Bienvenu Manamika, Archevêque Métropolitain de Brazzaville (République du Congo) qui ont osé aborder cette question qui, pourtant, semble encore être taboue. Dans cet article, nous voulons également exprimer la nécessité de prendre au sérieux de telles actions, non seulement pour préserver notre pudeur collective, mais aussi pour souligner que de telles transgressions peuvent avoir des implications psychologiques et sociales.

Serge Armand ZANZALA

La rougeole, «maladie très contagieuse»

(Par le professeur émérite Samuel NZINGOULA, Pédiatre)

La rougeole est une maladie virale grave extrêmement contagieuse, elle reste l'une des causes importantes de décès du jeune enfant, alors qu'il existe un vaccin sûr et efficace. En 2020, 23 millions d'enfants dans le monde n'ont pas reçu les vaccins de base par le biais des services de santé de routine selon l'OMS et l'UNICEF. La crise sanitaire de la Covid-19 a entraîné d'importants retards dans les campagnes de vaccination contre la rougeole, déstabilisant la couverture vaccinale dans le monde et mettant en danger des millions d'enfants. En Afrique Centrale, 8 pays, Angola, Burundi, Cameroun, Congo, RCA, Gabon, RDC, Tchad sont en épidémie : 120 000 cas avec 1386 décès au 7 juin, cette année 2023 selon l'OMS. Le Congo a organisé les activités vaccinales supplémentaires (AVS) contre la rougeole du 4 au 12 août 2022. La rougeole est la maladie la plus contagieuse du monde : on estime qu'un malade peut contaminer jusqu'à 20 personnes. Elle se transmet par la toux, les éternuements et les sécrétions nasales et affecte particulièrement les enfants de moins de cinq ans,

mais aussi les adultes non vaccinés, chez qui elle peut prendre des formes graves. La rougeole reste fréquente dans beaucoup de pays en développement, notamment dans certaines régions d'Afrique et d'Asie et dans des pays qui ont connu ou connaissent des situations de catastrophes naturelles ou de conflit. Les enfants non vaccinés et les malnutris sont souvent atteints. Le premier signe d'infection est en général une forte fièvre qui apparaît environ 10 à 12 jours après l'exposition au virus et persiste 4 à 7 jours. Au cours de ce stade initial, le tableau peut comporter un écoulement nasal, de la toux, des yeux rouges et larmoyants et des petits points blanchâtres sur la face interne des joues. L'éruption cutanée maculopapulaire apparaît plusieurs jours plus tard, habituellement sur le visage et le haut du cou. En 3 jours environ, elle progresse pour atteindre tout le corps. Elle persiste 5 à 6 jours avant de disparaître. Les complications sont entre autres l'otite, les infections orales et respiratoires, trachéobronchite et bronchopneumonie, la cécité, la diarrhée persistante, la malnutrition. Les

plus graves sont l'encéphalite et surtout la panencéphalite sclérosante subaiguë plus tard et parfois le décès. Il n'existe pas de traitement antiviral contre la rougeole, d'où la prévention par le vaccin, mais l'infection confère une immunité permanente. Une prise en charge appropriée permet de réduire les complications graves. Le malade doit être correctement nourri, avoir un apport d'eau suffisant et recevoir un traitement contre la déshydratation. On prescrira des antibiotiques pour traiter les infections. L'administration de la vitamine A peut contribuer à éviter les lésions oculaires et la cécité. De plus il a été établi que l'administration de la vitamine A permettait aussi de réduire la mortalité.

Conclusion

La vaccination systématique des enfants contre la rougeole, associée à des campagnes de vaccination de masse dans les pays où les taux de morbidité et mortalité sont élevés sont des stratégies de santé publique essentielles pour réduire le nombre de décès par la rougeole dans le monde et au Congo.

**Faisons vacciner nos enfants
La vaccination est gratuite**

Maitre Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA Notaire
43, rue Lénine, 1er étage de la résidence Queen House (croisement entre la rue Lénine et Madoukou de la Mfoa), arrondissement 4 Moundali, Boîte Postale 15.469, Brazzaville, République du Congo,
Tél. : 05.717.83.451 06.624.43.071 E-mail : aymarbadika@yahoo.fr | aymarbadika@gmail.com

ANNONCE LEGALE

YOU BUSINESS

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA
Siège social : 163 bis, rue Saint-Paul, arrondissement 6 Talangaï, Brazzaville, République du Congo
RCCM : CG.BZV.01-2019.B13-00178

LA CONTINUATION DE LA SOCIETE AVEC LES AYANTS-DROIT DE L'ASSOCIE DECEDE LA TRANSMISSION DES PARTS SOCIALES DE L'ASSOCIE DECEDE PAR VOIE DE SUCCESSION LA MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, dressé le 22 avril 2022 en la forme authentique par Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA, Notaire en la résidence de Brazzaville, dûment enregistré au bureau de l'enregistrement de domaines et du timbre de Poto-Poto, Brazzaville, le 26 avril 2022 sous Folio 075/14 Numéro 1862, de la société YOU BUSINESS, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA, ayant son siège social à Brazzaville, 163 bis, rue Saint-Paul, arrondissement 6 Talangaï, République du Congo, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2019-B13-00178, les résolutions suivantes ont été adoptées :

La continuation de la société avec les ayants droit de l'associé décédé :

Suite au décès de Monsieur DIAOU Youssouf, survenu en date à Brazzaville du 02 mars 2021, ainsi que le constate son de décès inscrit sous le n°95POTO*POTO sur le registre des actes de décès tenu au Centre d'Etat Civil Communal secondaire : Pompes Funèbres Municipales, en date du 08 mars 2022 et tel qu'il ressort du procès-verbal de conseil de famille en date à Brazzaville, du 23 mars 2022 et de l'acte de Notoriété après décès de Monsieur DIAOU Youssouf, reçu le 19 avril 2022, par Maître Audrey

Aymar MVOUMBI BADIKA, Notaire, répertorié sous le n°10512022, enregistré au bureau de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre de Poto-Poto, Brazzaville, le 20 avril 2022, sous folio 072/1 n°1811, la continuation de la société avec ses ayants-droit a été décidée.

La transmission des parts de l'associé décédé par voie de succession :

Eu égard à ce qui précède, rassemblée décide de transmettre les Cent (100) parts sociales détendues par Monsieur DIAOU Youssouf à ses ayants droits représentés par Monsieur DIAOU Ibrahim ;

La mise à jour des statuts :

Les statuts mis à jour ont été reçus le 22 avril 2022 par Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA, notaire, dûment enregistrés à la recette de l'enregistrement des domaines et du timbre de Poto-Poto, Brazzaville, le 26 avril 2022, sous Folio 075/15 Numéro 1863.

Le dépôt légal a été effectué par les soins du Notaire soussignés, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 27 avril 2022.

Les formalités d'inscription modificative : ont été accomplies le 27 avril 2022 au Greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville.

Pour insertion légale
Maitre Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA

MAITRE NOEL MOUNTOU NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau,
à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU,
Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10;
E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

«CREDIT MUPROCOM EMF» En sigle C.M.P.C.

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Capital: 500.000.000 FRANCS CFA
Siège Social: 39, rue D'OKEMBE, quartier MPITA, secteur WARF, Arrondissement n°1 Emery Patrice LUMUMBA
B.P: 4702, Pointe-Noire
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du neuf juillet deux mille vingt et un, enregistré le dix-huit août de la même année, Folio 155/11 n°1746, le Notaire soussigné a reçu la déclaration notariée constatant l'augmentation du capital social de la société CREDIT MUPROCOM SA, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, 39, rue D'OKEMBE, quartier MPITA, secteur WARF, Arrondissement n°1 Emery Patrice LUMUMBA.

Aux termes de l'une des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du vingt-six juin deux mil vingt et un, en son volet extraordinaire, les actionnaires ont décidé de l'augmentation du capital social de DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS (250.000.000) de Francs CFA, par incorporation des réserves

facultatives, sans création de nouvelles actions, les DEUX CENT CINQUANTE (250) actions souscrites à la constitution de la société sont réparties entre les actionnaires, proportionnellement à leur nombre d'actions.

Le capital social est présentement fixé à CINQ CENT MILLIONS (500.000.000) Francs CFA.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 22 Juin 2023 sous le n°CG-PNR-01-2023-M-02267.

Pour avis,
Maître Noël MOUNTOU,
NOTAIRE.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE LA SANGHA

BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE OUESSO

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N° 007/2023/OUESSO INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par le Bureau de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

N° d'ordre	N° de réquisitions	Lieu	Requérants
01	2877 du 15/03/2023	Quartier Birhan-kiem (Lotissement Hôpital général) Arrondissement n° 2 Mbindjo	Mr BIYOLA Cyr William
02	2671 du 13/02/2023	Quartier Birhan-kiem Arrondissement n° 2 Mbindjo	Mr BIYOLA Cyr William
03	2902 du 28/06/2023	Quartier Mindongo (Ancienne piste ANAC) Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mr KIZOT Jomard
04	2736 du 01/03/2022	Quartier Birhan-kiem (Zone Hôpital Général) Arrondissement n° 2 Mbindjo	Mr NZONDO Sévère Ghislain
05	2879 du 07/04/2023	Quartier Mindongo (Route Maboko) Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mme GASSONGO Geneviève
06	2725 du 28/01/2022	Quartier Château d'eau (Avenue MANGUESSA FALANGA C.) Arrd. n° 1 Nzalangoye	ETAT CONGOLAIS (ARTF Ouesso)
07	2170 du 01/12/2015	Village MBALOUA	Mr NGASSAKI Alain Rufin
08	2168 du 01/12/2015	Quartier Ancienne piste (Soprogie) Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mr NGASSAKI Alain Rufin
09	2169 du 01/12/2015	Quartier Ancienne piste Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mr NGASSAKI Alain Rufin
10	2860 du 19/12/2022	Quartier Mindongo (Zone lycée NGUEMBELA) Arrondissement n°1 Nzalangoye	PEGO MISSIETOUKIDI née OKOUNOU M.G.
11	2903 du 20/07/2023	Quartier Birhan-kiem (Lot. Koutangoye -Zone Hôpital Général) Arrd. n° 2 Mbindjo	Mr NKOU Emery Wilfrid
12	2911 du 07/08/2023	Quartier Birhan-kiem (Lot. Koutangoye) Arrondissement n° 2 Mbindjo	Mme NIMI MASSANGA Letitia C.
13	2904 du 21/07/2023	Quartier Mindongo (Route Maboko) Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mr KONATE Yacouba
14	2905 du 21/07/2023	Quartier Zoula Bodingo (Route nationale n° 2) , Communauté urbaine de Mokeko	Mr KONATE Yacouba
15	2907 du 31/07/2023	Quartier Ngongo (Avenue Souanké) Arrondissement n° 2 Mbindjo	Mr KONATE Yacouba
16	2906 du 27/07/2023	Quartier Mindongo (Route Maboko) Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mr ADAMOU Yaouba
17	2616 du 23/12/2020	Quartier Birhan-kiem (Lot. Koutangoye) Arrondissement n° 2 Mbindjo	Mr NDINGA KOULA Alphonse
18	2875 du 09/03/2023	Quartier Mbindjo. Mokeko (Lot. EMBAMOU Michel) Sous-prefecture de Mokeko	Mr DJIO Sienn Sienn

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Ouesso, le 18 août 2023
Le Chef de Bureau
Raymond ITOUA BOSSOBITA

DISPARITION

Robert Ndoudi "Piantoni", le roi du penalty s'en va...

L'ancien avant-centre (1954-1967) et entraîneur des Diables-Noirs (1972-1973 et 1988-1989) et de bien d'autres formations brazzavilloises, puis de l'équipe nationale (1973-1974, et 1979) s'est endormi de maladie le dimanche 13 août 2023, à l'âge de 85 ans (né le 19 avril 1938 à Brazzaville). Son nom ne dira rien à la génération actuelle. Mais les anciens se souviennent de l'attaquant d'exception que fut Robert Ndoudi "Piantoni". A son sujet, Fulbert Kimina Makumbu (+) a écrit dans notre journal : «*Footballeur intelligent, il apporta à son jeu une suprême élégance et une efficacité évidentes qui le mettaient en relief. Excellent du pied et de la tête, il améliora également sa technique du coup de pied de réparation (penalty) dont il a apporté le secret dans sa retraite*».

"Piantoni" (du nom d'un attaquant français de la génération des Just Fontaine, Raymond Kopa ou Vincent) se distinguait des autres par son imposant gabarit, qui lui offrait la facilité de rabattre de la tête ou du pied le ballon en retrait ou de corner. Avec Loukoki "Kopa", il formait un tandem parmi les plus célèbres du football congolais, tant en club qu'en sélection nationale.

Pour devenir star à son poste, Robert Ndoudi "Piantoni" a avalé la poussière des



Robert Ndoudi "Piantoni"

terrains vagues de Bacongo, en compagnie de ses copains du Dragon Noir, une équipe de foot-pelote. Un tremplin incontournable aussi pour postuler à la troisième équipe des Diables-Noirs. D'où il accédera en équipe-fanion avec laquelle il décroche les titres de champion du Moyen-Congo (1958), d'AEF (1959), du Congo (1961) et dispute en 1966 la Coupe d'Afrique des clubs champions, la première d'un club congolais. Avec l'équipe nationale, il remporte la Coupe des Tropiques (1962) et dispute des matches de légende contre le Stade de Reims (France) ou FAC de Vienne (Autriche) au Stade Eboué. Pour s'arrêter en 1967.

Piantoni devient ensuite entraîneur de son équipe d'origine, Diables-Noirs; de l'équipe nationale avec laquelle il sera demi-finaliste de la CAN-Egypte 1974, puis du Patronage Sainte-Anne et de Téléport. Adepte du football total (comme le Roumain Kovacs, dont il porta le nom comme sobriquet), son style était caractérisé par un jeu précis, à ras de terre, fait de déviations et d'incessantes permutations. Il apporta très justement des éléments à la technique individuelle hors du commun.

Nous avons tenté de l'approcher ces dernières années, étant l'un des derniers témoins de la naissance des Diables-Noirs en 1950. Nous avons été étonnés par son profil bas, car il renonçait à la grande interview que nous sollicitons, même quand un rendez-vous fut pris. Hélas !

Les Diables-Noirs perdent un géant, mais sa légende demeure, celle d'un des plus fameux tireurs de penalty et buteurs de tête.

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille Ndoudi. Puisse le Seigneur l'accueillir dans la paix éternelle de sa maison !

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

A VENDRE

Une parcelle d'une superficie de 1251,74m², située avenue Auxence Ickonga, face Hôtel Ledger (ancien Méridien).

Quartier Centre ville à Brazzaville.

Démarcheurs s'abstenir.

Contact: Roland M'PARA

Tél: 06 723 67 43 / 05 647 59 75 / 06 659 55 83

FOOTBALL/LIGUE AFRICAINE DES CHAMPIONS

AS Otohô, déjà dos au mur !

Le champion du Congo n'a plus droit à l'erreur ce vendredi 25 août à Kigali face à El Merreikh de Khartoum. C'est un match délocalisé pour raison de guerre au Soudan, et qui se disputera pour la manche retour des préliminaires de la Ligue africaine des champions.

En match aller, dimanche 20 août au Stade Président Alphonse Massamba-Débat, l'AS Otohô a été tenue en échec (1-1). C'est une mauvaise performance. Elle provoque des migraines aux férus du football congolais. Car, une courte défaite ou un match nul vierge au match retour serait, pour le club du président Maixent Raoul Ominga, synonyme d'élimination.

La première manche n'a pas été du tout rassurante. Dans un stade clairsemé, AS Otohô a pris un but très tôt. A peine l'arbitre avait-il donné le coup d'envoi que les visiteurs se sont mis résolument et méthodiquement à l'œuvre avec cette rapidité qui commençait à étonner, puis inquiéter. Trois minutes ont suffi pour qu'ils



La formation de l'AS Otohô tenue en échec dimanche dernier au Stade Massamba-Débat

ouvrent le score : 0-1. L'AS Otohô a couru après ce but, et égalisé à la 31e minute de jeu par Georges Kader Bidimbou : 1-1.

Ce but que l'on croyait relancer le champion congolais n'en a pas appelé un second. Son jeu a manqué de liant, de précision et d'imagination. Et le public n'a plus rien eu à se mettre sous la dent.

Dans ce type de confrontation, il est impératif de faire le plein de points et de buts à domicile. Et espérer un exploit en déplacement pour accéder au

tour suivant. Mais les choses en sont là. On ne peut plus refaire le match aller. Toutefois rien n'est perdu d'avance. L'AS Otohô se doit de continuer de croire en la qualification. Il est permis d'envisager un hold-up à Kigali ce 25 août. Tâche pas forcément impossible mais extrêmement délicate. Car il faut aussi y mettre du cœur, de l'audace, de l'intelligence, de l'efficacité et un grain de folie. C'est une véritable opération commando que le groupe se doit de préparer.

Mais il faut, semble-t-il, un mi-

nimum matériel pour pouvoir essayer de conquérir des sommets. Dans le cas contraire, nous craignons bien que la présence africaine du sextuple champion du Congo tourne à l'aventure comme l'année passée. Or personne, absolument, n'applaudirait un éventuel retournement de fortune !

Jean ZENGABIO

AS Otohô-El Merreikh (1-1).

Buts :

AS Otohô : Perraukd Ndinga; Prince Mouandza-Mapata, Julfin Ondongo, Jacques Ndeké Bowamba (puis Boris Destaing Sikoula, 55e), Stephane Ndobé; Mandala Konté, Dorcas Akanapio, Jacob Depodé (puis Faria Ondongo, 70e), Chris Bimbabou; Kader Bidimbou (puis Jaurès Ngombé, 37e), Bolaji Sakin. Entr. : El Merreikh SC : Ahmad Mohamed; Mustafa Abdualgadr, Zakaria Daowd, Mahmoud Nemer; Mohamed Mahmoud, Wagdi Awad, Brayon Edinson, Ahmed Hamed Mahmoud; Yousif Ahmed, Agab Ramadan, Rami Abdallah.

BASKET-BALL

Après les championnats, place à la Coupe de la Ville !

C'est fait. Les championnats départementaux de Brazzaville ont vécu. Ils ont couronné Avenir du rail chez les seniors hommes, Inter Club I chez les seniors dames, Otohô BB chez les juniors et les cadets.

nifestement d'intensité. Pourra-t-on attendre mieux des prochains championnats pour goûter, enfin, à des parties à suspense ?

Au masculin, il y a un léger mieux. Les rencontres où entrent en lice Avenir du rail, Inter



Avenir du rail seniors hommes

Chez les seniors hommes, c'est un retour au sommet pour Avenir du rail. Seize formations ont terminé la saison, Ombre Céleste ayant été disqualifiée au bout de quelques journées seulement. La suite du classement se présente ainsi qu'il suit, par ordre : CARA, Etoile du Congo, Inter Club, Diables-Noirs, Liber BC, Otohô BB, AS La Grandeur, AS Thomas, Angés-Noirs BC I, Patronage Sainte-Anne, RCO, BCM, Angés-Noirs BC II, RBC, ECB, Ombre céleste.

Le championnat féminin était réduit à sept formations : Inter Club I, le champion, a nettement pris le dessus sur ses poursuivants : Angés-Noirs BC, ECB, Brazza Basket, Inter Club II, Avenir du rail et Diables-Noirs. On a l'impression d'une relance du basket féminin dans la cité. Les équipes bégaient. Leurs confrontations manquent ma-

Club, CARA ou Etoile du Congo rappellent un passé récent lorsqu'un public nombreux se pressait autour des aires de jeu. Mais beaucoup reste à faire. Observateurs et spécialistes locaux en sont parfois ravis.

L'avenir, ce sont les jeunes. Comme les juniors et les cadets d'Otohô BB au parcours presque impeccable. Il suffira de discipliner leur jeu et leur talent pour en faire les virtuoses de demain.

Bref, place, en attendant, à la Coupe de la Ville. Les matches de poules se sont poursuivis les 22, 24 et 26 août. Les demi-finales auront lieu le 27 août au Gymnase d'Ornano et les finales le 29 août au gymnase Maxime Matsima du Centre sportif et universitaire de Makélékélé. On en espère de vives mais sportives empoignades, dans le fair-play.

G.-S.M.

HANDBALL

Le coup de semonce de la Fédération congolaise

Lors d'une conférence de presse animée le samedi 12 août dernier au siège fédéral, Ayessa Ndinga Yengué, président de la FECOHAND (Fédération congolaise de handball), a jeté un regard critique sur la préparation de l'équipe nationale féminine en vue du Tournoi de qualification aux Jeux Olympiques Paris 2024 (du 10 au 15 octobre 2023 en Angola) et du championnat du monde (du 28 novembre au 17 décembre 2023 au Danemark). Homme de caractère, Ayessa Ndinga Yengué n'est pas de ceux qui ont leur langue dans

Le retard pris dans la préparation de l'équipe nationale féminine pour ces deux compétitions, par manque de moyens financiers, constituera sans nul doute un préjudice énorme pour l'obtention des résultats escomptés. «*Les JO, il faudra qu'on y aille, mais nous ne nous préparons pas dans les conditions souhaitées*», regrette Ayessa Ndinga Yengué. En Angola, le Congo en découdra avec le pays hôte, l'Angola, et le Cameroun, pour la conquête de l'unique place qualificative en jeu à Luanda.

Quant au Championnat du



Le président de la FECOHAND en conférence de presse

la poche. Certes, il refuse de s'inscrire dans la politique où l'essentiel est de participer, mais reste dubitatif quant aux moyens mis à disposition de la Fédération qu'il dirige. L'équipe se prépare avec les moyens du bord. «*Nous ne sommes pas souvent soutenus par nos sponsors, par les sociétés de la place et toute la charge revient à l'Etat. Malheureusement, ce sont les fédérations qui en pâtissent après parce qu'il est très difficile de préparer les athlètes* », a-t-il affirmé.

monde, l'objectif fondamental est de faire un meilleur résultat que lors de la Coupe du Monde précédente en Espagne, c'est-à-dire sortir de la phase de groupe pour encore une fois essayer d'atteindre le tour principal. Mais à en croire le patron de la FECOHAND, là aussi ce sont les fonds qui manquent le plus. «*Aujourd'hui, tout se résume à l'argent*», insiste-t-il. Aussi a-t-il interpellé le gouvernement de jouer sa partition.

G.-S.M.